

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**Date de convocation : **19/06/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **41**Votants : **44**Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-15

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 27 mars 2018.

Le compte rendu du précédent comité Syndical n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le : **10 JUIL 2018**

Publié ou notifié, le : **13 JUIL 2018**



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-16

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARDINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Convention constitutive du groupement de commande entre Agglopolys et VAL-ECO pour le marché déchetteries – complément à la délibération n° 2018-10 du 27/03/2018.

Le marché de collecte des déchetteries débutera le 1^{er} janvier 2019. Il avait été prévu que le tout-venant des déchetteries d'Agglopolys puisse être incinéré à Arcante, mais Arcante préfère ne pas recevoir ces 8 000 tonnes annuelles, car ils se sont engagés avec d'autres apporteurs jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Ce surcroît de tout-venant peut, en outre, poser des problèmes de tri sur le quai. Il est donc envisagé qu'il y ait deux exutoires pour le tout-venant : pour les 4 déchetteries de VAL-ECO, le tout-venant continuera d'être incinéré à Arcante et pour Agglopolys, le tout-venant continuera d'être trié puis enfoui. Le marché est prévu sur 5 ans.

La convention entre VAL-ECO et Agglopolys précise donc que la procédure d'Appel d'Offres est de la responsabilité d'Agglopolys. Nous devons désigner un représentant au sein de la commission ad hoc. Il est proposé que ce soit Monsieur MARY, avec comme suppléant Monsieur LEGENDRE, vice-président en charge de la collecte.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la convention liant Agglopolys et VAL-ECO et désigne Monsieur Christian MARY comme titulaire et Monsieur Philippe LEGENDRE comme suppléant à la Commission d'Appel d'Offres Adhoc.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUL 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **19/06/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **41**Votants : **44**Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-17

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Déchetterie de Mont-Près-Chambord – lancement consultation.

Nous avons rencontré pour la première fois le 15 mars 2018 l'entreprise HADES qui a été choisie comme maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de la déchetterie de Mont-Près-Chambord. Cette première entrevue a été l'occasion de redéfinir :

- Le contexte des travaux.
- Le planning des travaux.
- Précision de l'enveloppe financière.
- Les démarches administratives à prévoir (convention mise à disposition, permis de travaux...).

Lors du second rendez-vous (19 avril 2018), le maître d'œuvre a pu nous présenter une amorce de projet. La dernière projection financière du 14 juin a montré une prévision de dépassement de l'enveloppe budgétaire initiale.

Les prochaines étapes (extrait du compte-rendu) :

Planning prévisionnel :

○ *Maintien du planning prévisionnel tel que joint à l'offre : démarrage des travaux durant basse saison (novembre 2018 à mars 2019) / passation des marchés projetés courant septembre - octobre 2018 / consultation des entreprises courant juillet 2018.*

○ *Finaliser la nouvelle convention de mise à disposition.*

○ *Echanger avec les agents autour de la nouvelle disposition du site.*

○ *Choisir un coordonnateur SPS.*

○ *Rédiger le cahier des charges pour la consultation des entreprises qui effectueront les travaux.*

Le problème des gardes corps se pose à nouveau, une déchetterie n'étant pas considérée par ailleurs comme un Etablissement Recevant du Public (ERP).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le lancement de la consultation des entreprises, l'estimation totale prévue étant de 300 000,00 euros HT.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUL 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **19/06/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **41**Votants : **44**Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-18

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Mise en place de la collecte de l'amiante en déchetteries.

Régulièrement des administrés nous demandent une solution pour l'évacuation de l'amiante. Sur le département il n'existe qu'un seul lieu en capacité de réceptionner de l'amiante lié : *Plateforme de DERICHEBOURG (Saint-Ouen)*.

Avant toute éventuelle collecte, nos agents suivront une formation qui leur permettra d'acquérir les notions essentielles à ce type d'organisation de collecte. Une collecte d'amiante requiert la mise en place d'un certain protocole :

- Bennes ou big-bags spéciaux.
- Non manipulation de la part des agents de la collectivité.
- Conditionnement des morceaux d'amiante.
- Récépissé de dépôt...

Les modalités de cette collecte seront fixées ultérieurement. Des élus s'interrogent sur les différences entre amiante liée et amiante libre, sur la position de la DREAL, sur le lieu de réception (déchetterie ou autre). Devant ces multiples interrogations, le président demande le vote d'une délibération de principe pour cette expérimentation. Une nouvelle délibération en octobre précisera les tarifs et les modalités de mise en œuvre.

Le Comité Syndical donne son accord de principe à la collecte de l'amiante dans les déchetteries et reporte les modalités de mise en œuvre et le vote des tarifs au prochain Comité Syndical.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUL 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur
lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-19

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

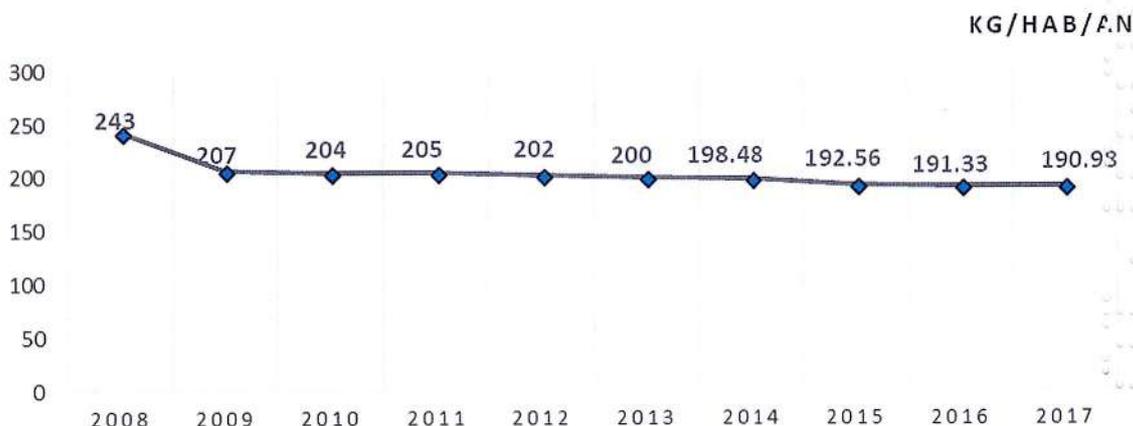
Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Rapport annuel VAL-ECO 2017.

Les principaux éléments du rapport annuel sont exposés ci-dessous. Après approbation, il sera disponible dans son intégralité sur notre site internet et susceptible d'être modifié jusqu'au prochain comité syndical.

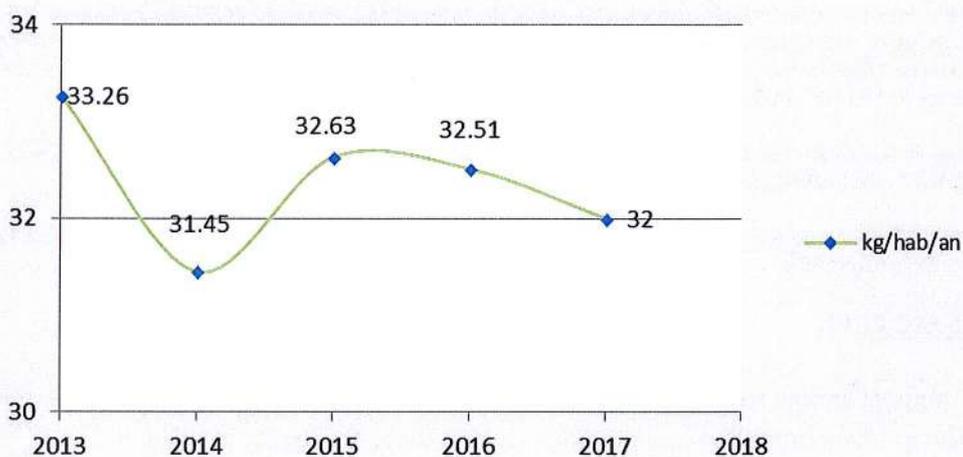
A) COLLECTE OM SUR LES 11 COMMUNES



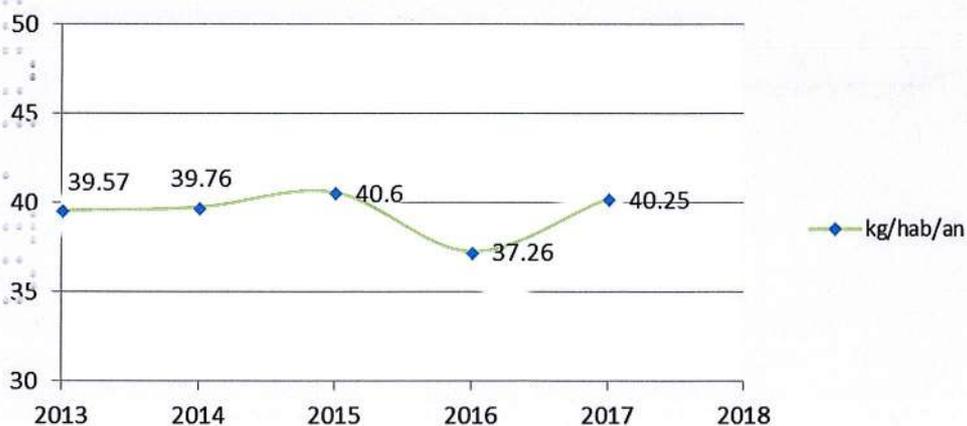
B) COLLECTE SELECTIVE

Evolution de la collecte sélective depuis 2013								
Année	verre		plastique / métal		papier / carton		total tri sélectif	
	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)	Quantités (tonnes)	Ratio (kg/habitant/an)
2013	534,180	39,57	96,14	7,12	449,00	33,26	1079,32	79,95
2014	539,82	39,76	98,86	7,28	426,98	31,45	1065,66	78,50
2015	555,01	40,60	105,56	7,71	446,22	32,63	1106,78	80,94
2016	512,27	37,26	116,31	8,46	446,99	32,51	1 075,57	78,24

Evolution du papier-carton 2014-2017



Evolution du verre 2013-2017



Evolution du plastique métal 2013-2017



C) DECHETERIES

Tonnages collectés dans les déchèteries en 2017							
Matières	Bracieux	Huisseau sur Cosson	Montlivault	Mont-Près-Chambord	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Tout Venant	303,36	366,52	254,20	363,06	1 256,240	1 349,930	1287
Gravats	207,22	666,84	286,88	368,50	1 428,220	1 559,050	1529
Végétaux	466,72	640,60	483,90	652,58	2 036,100	2 197,64	2244
Ferraille	45,60	37,32	32,60	45,60	152,920	208,350	161
Cartons	39,52	38,5	37,30	31,36	121,720	141,030	147
Hors Eco DDS	2,564	1,268	1,622	2,999	18,840	21,318	
Eco DDS	2,952	4,843	4,094	3,644	5,393	12,565	
Huile Minérale	0,000	0,810	0,900	1,170	6,480	10,980	
DEEE	30,330	24,484	26,982	23,543	94,415	125,800	
Lampes et Néons			0,679		0,489	0,480	
Piles			1,830				
TOTAL					5 122,626	5633,46	

D) AUTRES COLLECTES

En 2017, 62 970 kg de textiles ont été collectés sur les 11 communes (59 407 kg en 2016). Le textile est envoyé dans des filières de recyclage et de valorisation.

En 2017, nous avons collecté 214,38kg de DASTRI sur notre territoire (310.15kg en 2016).

Présents dans nos 4 déchèteries, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont collectés par l'éco-organisme Ecosystème qui en gère le traitement. 16 726 appareils collectés ont été valorisés en matière en 2017 (14 946 en 2016).

En 2017, 1 829,5 kg de piles ont été collectées sur les communes de VAL-ECO (1 955 kg en 2016). Sur la totalité du territoire (52 communes, 13.32 tonnes ont été collectées).

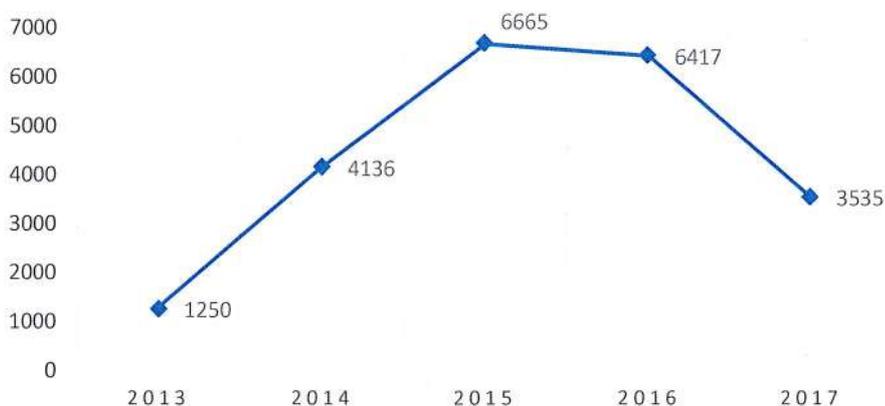
E) COMMUNICAITON, Prévention sur 52 communes 122 928 habitants.

Nous avons participé à 10 manifestations, avec en particulier l'organisation de la première fête de la récup' au Jeu de Paume (2100 visiteurs) et les écodéfis qui concernent chaque année une centaine d'artisans-commerçants.

1) ANIMATIONS SCOLAIRES :

Thème	Grande section de maternelle	Ecoles élémentaires	Collèges/Lycées	TAP	Total (élèves)
Tri et gestion des déchets	159	1617		173	1949
Récupération et réemploi des objets	68	190		152	410
Compostage	135			24	159
Eco consommation		280			280
Gaspillage alimentaire		354	Demi-pensionnaires / sur temps de restauration scolaire (non renseigné)	47	401
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques		336			336
total	362	2777		396	3535

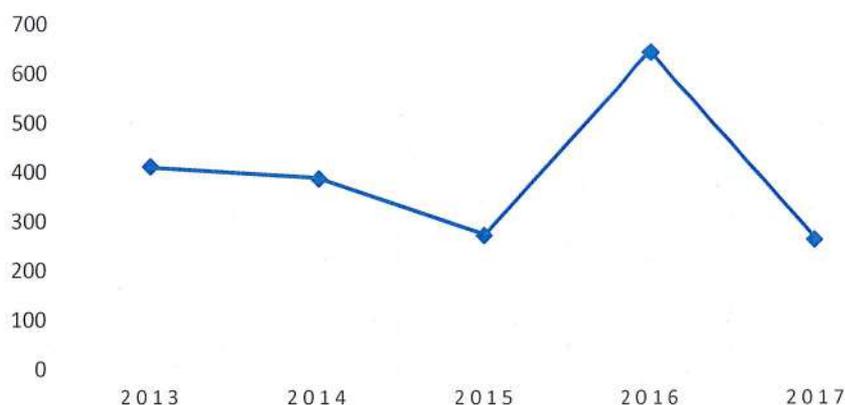
NOMBRE D'ÉLÈVES SENSIBILISÉS DEPUIS 2013



2) COMPOSTAGE

Composteurs distribués en 2017			
Types de composteurs	Agglopolys	VAL-ECO	TOTAL
Composteurs en plastiques de 400 Litres	46	7	53
Composteurs en plastiques de 600 Litres	42	8	50
Composteurs en bois	143	18	161
TOTAL	231	33	264

NOMBRE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS



Il faut ajouter 28 lombricomposteurs.

Compostage partagé : 2 nouveaux sites en pied d'immeuble et 10 nouveaux sites en établissements.

Liste des 10 nouveaux sites :

Habitat partagé	Lieu d'implantation
	Reflets de Loire, Blois
	Résidence Hauts de Loire, Blois
Restauration scolaire ou administrative / d'entreprise	Lieu d'implantation
	Chambre d'Agriculture, Blois
	Collège, Blois-Vienne
	Les Resto du Cœur, Blois
	Chambord Prestige (traiteur), La Chaussée St Victor
	Les Jardins du cœur, Blois-Vienne
	Service Enfance Jeunesse périscolaire, mairie de St Sulpice
	Restaurant Miss Goumard, Blois
	Les Restos du Cœur
	Restaurant scolaires des 2 écoles, Ménars
	Fleuriste « Avant l'heure », Mont Près Chambord

3) RESULTATS

Le tableau ci-dessous nous permet de penser que nos actions ont une influence sur les quantités collectées et traitées.

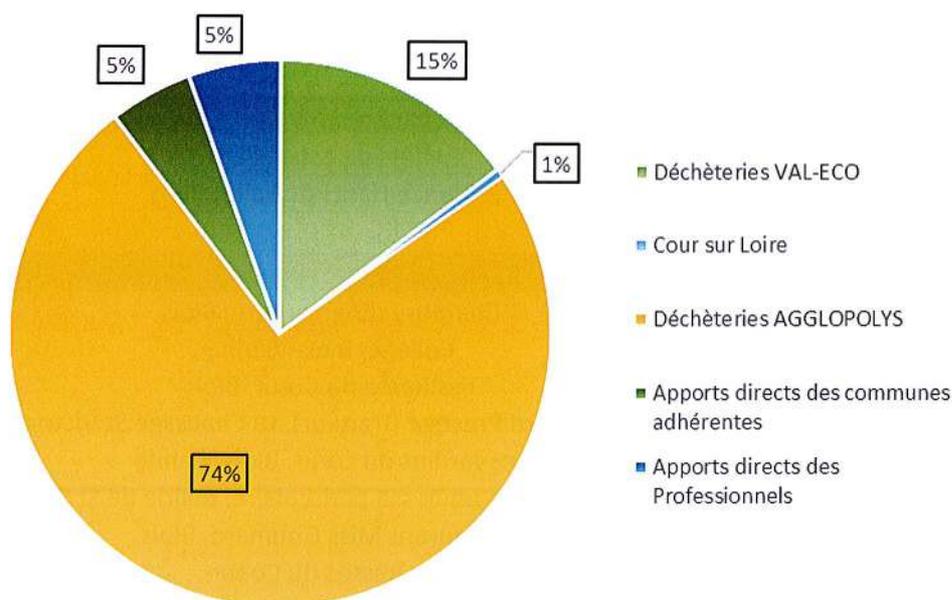
OMR : Ordures Ménagères résiduelles

OMA : OMR + Collecte sélective

	BILAN 2011-2017							Variation entre 2011 et 2017 (%)
	2011 (année de référence)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
OMR	30 891,74	29 987,20	29 287,00	29 228,00	28 725,00	28 303,00	27 608,70	-10,63
OMR kg/hab	256,41	247,37	240,22	241,05	236,65	233,07	224,59	-12,41
OMA	38 595,06	37 556,96	36 788,32	36 683,94	36 250,29	35 757,39	35 307,53	-8,52
OMA kg/hab	320,35	309,81	301,75	302,54	298,65	294,46	287,22	-10,34

F) VALCOMPOST

Répartition des apports de déchets verts par producteur - 2017



Soit un total de 15237 tonnes, en baisse de 4% par rapport à 2016, mais toujours supérieur à l'autocrisation d'exploiter.

Répartition des sorties de produits par clients				
Compost 0/20mm	Tonnages 2017	Tonnages 2016	Variation	
Compost Agriculteurs	7 200	5 211	1 989	38%
Compost Collectivités	58	14	44	314%
Compost Professionnels	28	213	-185	-87%
Sous-total 1	7 286	5 438	1 848	34%
Autres sorties				

Compost fibreux 20/80 (agriculteurs)	723	1 336	-613	-46%
Biomasse 20/80	471	506	-35	-7%
Biomasse 80/200	242	792	-550	-69%
Sous-total 2	1436	2 634	-1 198	-45%
TOTAL 1+2	8 722	8 362	360	4%

La diminution des ventes des compost fibreux et biomasse est largement compensée par la meilleure vente de compost aux agriculteurs. La difficulté d'écouler la biomasse (produit non adapté aux chaudières, éloignement des chaudières), les besoins importants en compost sur le département (Sologne, Beauce) incitent à une réflexion sur la production de VALCOMPOST. Cette réflexion s'appuiera sur un Audit, tel que prévu par le comité syndical de décembre 2017.

† Section de fonctionnement de VALCOMPOST

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	
	TTC (arrondi)	TTC (arrondi)	TTC (arrondi)	TTC (arrondi)	Ecart n-1 en %
011 - Charges à caractère général	194 651 €	203 123 €	159 762 €	197 155 €	23%
012 - Charges de personnel	102 259 €	128 560 €	126 976 €	153 291 €	21%
066 - Charges financières (intérêts)	156 871 €	145 718 €	139 265 €	131 112 €	-6%
TOTAL	453 781 €	477 401 €	426 003 €	481 558 €	13%

Les charges à caractère général ont augmenté de 23 %. Elles sont liées à un programme d'entretien périodique 2017 important des équipements d'exploitation et à des réparations lourdes, en particulier pour le broyeur.

De plus, deux études olfactives ont été réalisées en 2017, pour un montant total de 26 663 €. A priori, cette dépense ne sera pas à renouveler avant 5 ans.

Les charges de personnel ont également augmenté du fait du renforcement de l'équipe d'exploitation. En 2016, cette dépense était déjà fléchée, mais partiellement vers l'article 611 car nous faisons appel à un agent intérimaire. En 2017, l'agent a été embauché directement (la charge se retrouve donc au 012).

Recettes de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017
Vente de compost (professionnels, communes, particuliers)	46 332,59 €	92 334,40 €	72 373,51 €	77 869,94 €
Traitement des déchets verts (AGGLOPOLYS, communes)	307 486,52 €	219 317,12 €	268 303,20 €	311 983,76 €
Economie déchets verts VAL-ECO	45 452,00 €	44 902,00 €	48 356,00 €	51 612,00 €
Traitement des déchets verts professionnels	1 627,36 €	16 780,40 €	27 214,88 €	23 417,46 €
Remboursement personnel IJ (congé maladie)	16 023,23 €	1 021,15 €	9 203,01 €	967,87 €
Remboursement assurance sinistre		5 183,93 €	7 433,52 €	- €

TOTAL**416 921,70 € 379 539,00 € 432 884,12 € 465 851,03 €**

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement du produit du traitement des déchets verts et de la vente de compost.

L'année 2017 a été marquée par une augmentation des recettes (+ 32 966€, soit + 7,6%). Cette augmentation étant essentiellement liée au réajustement du prix de traitement des déchets verts qui est passé de 22 à 23€.

Le compte d'exploitation de VALCOMPOST montre une section de fonctionnement déficitaire de 15 706€. Cette situation est liée à l'augmentation des charges de personnel associée à la réalisation de deux études olfactives non programmées en 2017.

† Section d'investissement de VALCOMPOST

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	2016	2017	Variation en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	162 695,93 €	170 051,80 €	5%
21 - Immobilisations corporelles	-	20 947,17 €	-

En 2017, des dépenses d'investissement ont été réalisées pour l'acquisition d'un aérateur de surface pour le bassin des effluents de compostage. En parallèle, la dalle béton au droit du broyeur a été rénovée, et un chemin d'accès pour faciliter le stockage du compost fibreux a été fait.

G) FINANCES : VOIR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le Comité Syndical,

- approuve à l'unanimité le rapport annuel 2017 de VAL-ECO,
- précise que des remarques peuvent être faites jusqu'au prochain comité syndical qui validera alors la version définitive.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-20

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Rapport annuel ARCANTE 2017.

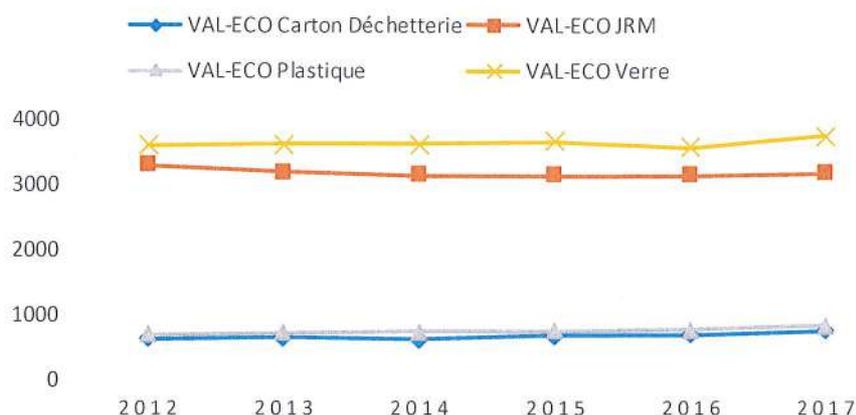
A) Centre de tri

Rappel : le Verre ne passe pas sur le centre de tri. Un regroupement est effectué par le titulaire du marché avant d'être envoyé à Andrézieux (42). Il représente 3 730 tonnes pour l'année 2017, en augmentation par rapport à 2016 (3569 tonnes, soit +4,5%). VAL-ECO apporte la totalité des bouteilles plastiques et boîtes métalliques (812 tonnes, en hausse de 6,56%) et des papiers-cartons-journaux (3157 tonnes, +1%). Le tonnage des cartons issu des déchèteries (746 tonnes) augmente (+10,43%).

Tonnages entrants

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
VAL-ECO	Carton Déchèterie	608	629	604	655	676	745
	JRM	3 290	3 175	3 129	3 131	3 123	3 157
	Plastique	677	713	720	742	762	812
	Verre	3 592	3 611	3 607	3 652	3 569	3 730
Total		8 169	8 129	8 060	8 180	8 165	8 445

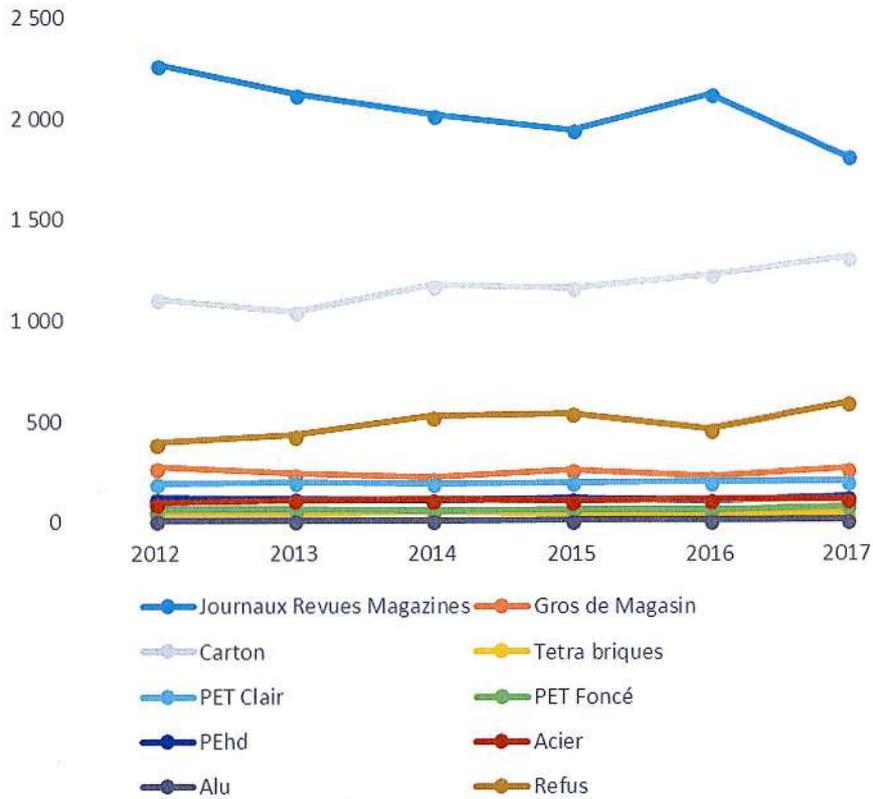
TONNAGE ENTRANT CENTRE DE TRI



Tonnages sortants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Destination
Journaux Revue Magazines	2 269	2 121	2 020	1 949	2 126	1 814	La Chapelle d'Arblay (76) UPM
Gros de Magasin	273	241	223	265	228	268	Suez trading
Carton	1 108	1 045	1 175	1 166	1 231	1 316	Descartes (37)
Tetra briques	47	48	51	48	48	46	Vosges (88) Laval sur Vologne
PET Clair	195	202	194	201	205	205	Les comptoirs des plastiques de l'Ain à Pont d'Ain (01), Ecoplastics à Brenouille (60), Eslava plasticos à Valence (Espagne), Freudenberg politex à Colmar (68), matières plastiques de Bourgogne à la Loyere (71), Plastipak à Ste Marie la Blanche (21), Sorepla à Neufchateau (88) et Wellman France recyclage à Verdun (55)
PET Foncé	65	64	60	69	65	80	
PEhd	120	119	113	122	111	127	
Acier	96	113	114	108	115	116	Arcelor Mittal à Dunkerque (59)
Alu	9	10	11	12	13	14	Affimet (Compiègne 60)
Refus	395	432	529	543	463	594	Incineration
Taux de refus	9,9	11,11	13,74	14	11,91	14,99	Tonnage de refus /tonnage entrant sur le tapis de tri (donc hors cartons déchetterie et verre)

Tonnages sortants centre de tri

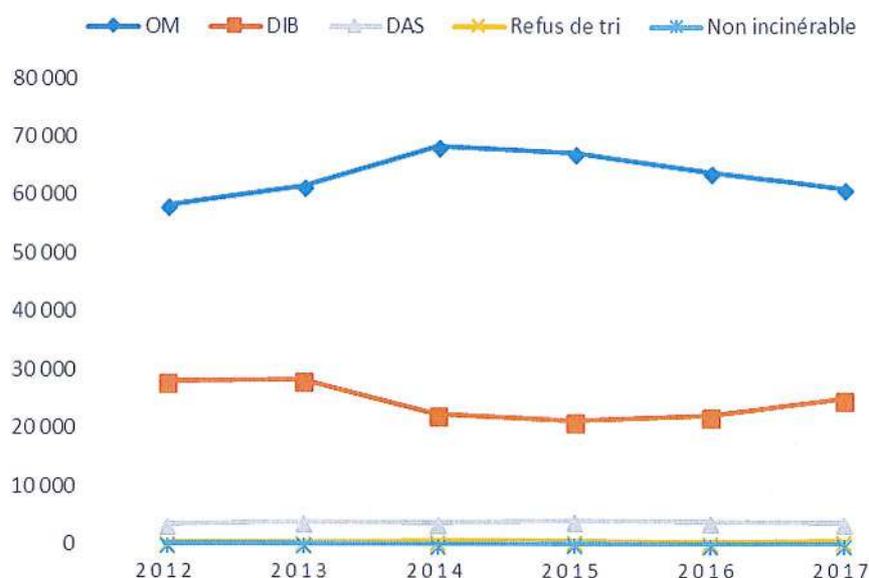


B) Incinération

Tonnages reçus

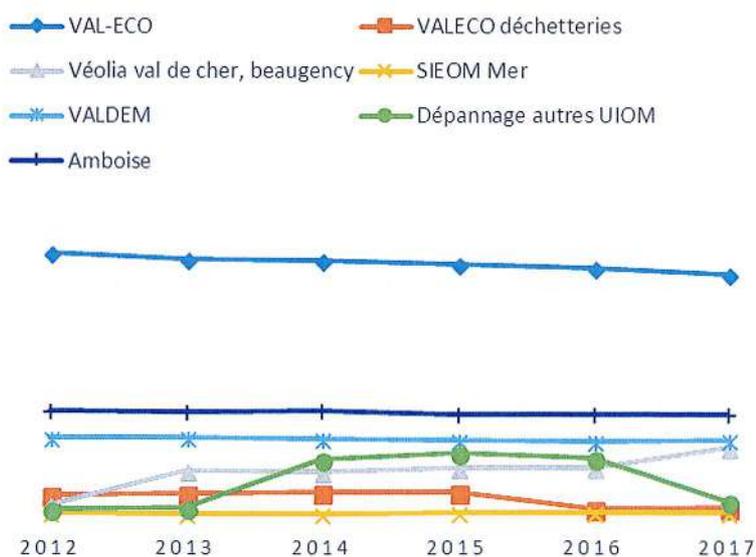
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
OM	58 279	61 503	68 267	67 167	63 928	61 082
DIB	28 167	28 196	22 266	21 369	22 065	24 922
DAS	3 528	3 829	3 672	4 054	3 880	3 736
Refus de tri	395	431	529	543	461	595
Non incinérable	112	46	35	47	18	13
TOTAL	89 972	93 958	94 205	92 590	89 873	90 348

QUALITÉ DES DÉCHETS INCINÉRÉS



	2012	2013	2014	2015	2016	2017
VAL-ECO	30 037	29 287	29 228	28 725	28 303	27 609
VALECO déchetteries	2 859	2 969	3 112	3 096	1 322	1 411
Véolia Val de Cher, Beaugency	1 757	5 628	5 455	5 834	5 875	8 165
SIEOM Mer	799	760	721	916	806	812
VALDEM	9 262	9 229	9 187	9 035	8 876	9 056
Dépannage autres UIOM	1 239	1 481	6 872	7 620	6 941	2 195
Amboise	12 327	12 149	12 234	11 941	11 806	11 835
TOTAL	58 786	61 980	68 267	67 743	63 928	61 082
Tout venant non incinéré	112	46	35	47	18	13
Refus de tri	395	431	529	543	461	595

PROVENANCE DES DÉCHETS

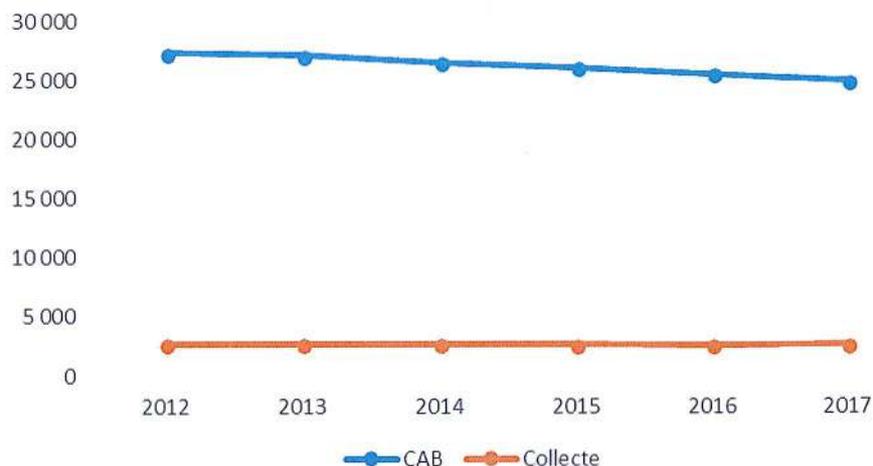


Tonnages VAL-ECO OMr+ Emmaüs+CAB tout venant mais sans Val-Eco tout-venant

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CAB	27 340	27 127	26 534	26 092	25 569	24 975
Collecte	2 697	2 700	2 694	2 633	2 630	2 634
Total	30 037	29 287	29 228	28 725	28 303	27 609

(soit 224kg/an/hab, supérieur à la moyenne régionale de 218 kg/an/hab)

tonnage incinéré CAB/ Comcom



En 10 ans, le tonnage apporté par VAL-ECO a diminué de 17,2%

C) Valorisation énergétique

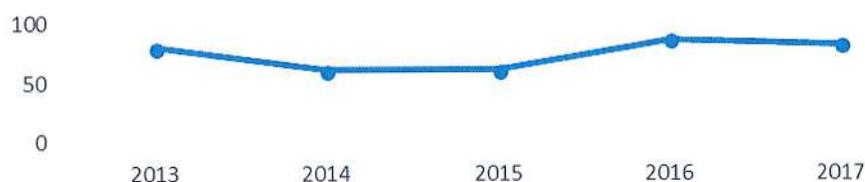
Valorisation énergétique	2013	2014	2015	2016	2017
Production en MWh (sortie four)	189 294	177 582	177 351	187 827	186 529
Rendement (MWh/tonne)	2,08	1,95	2,01	2,12	2,16

Le rendement est calculé sur la production en MWh (sortie chaudière) /nombre de tonnes incinérées. Il augmente encore.

	2013	2014	2015	2016	2017
Performance énergétique	80	61	61	86	82

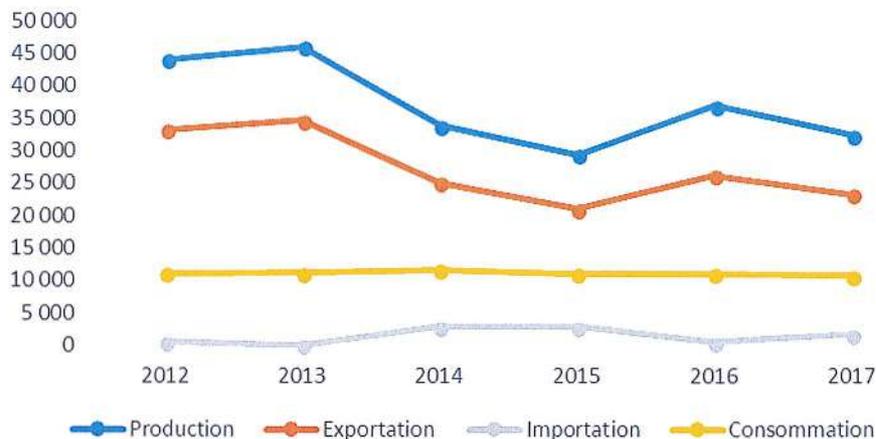
Il s'agit du calcul effectué par les douanes pour imposer le taux de TGAP (si le taux est inférieur à 60%, la TGAP augmente de 3 €HT/tonne)

Performance énergétique



Valorisation électrique MWh	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production	44 099	46 008	33 878	29 435	37 057	32 535
Exportation	33 186	34 701	25 154	21 118	26 291	23 391
Importation	507	69,5	2 950	2 956	503	1 741
Consommation	11 129	11 198	11 674	11 104	11 102	10 779

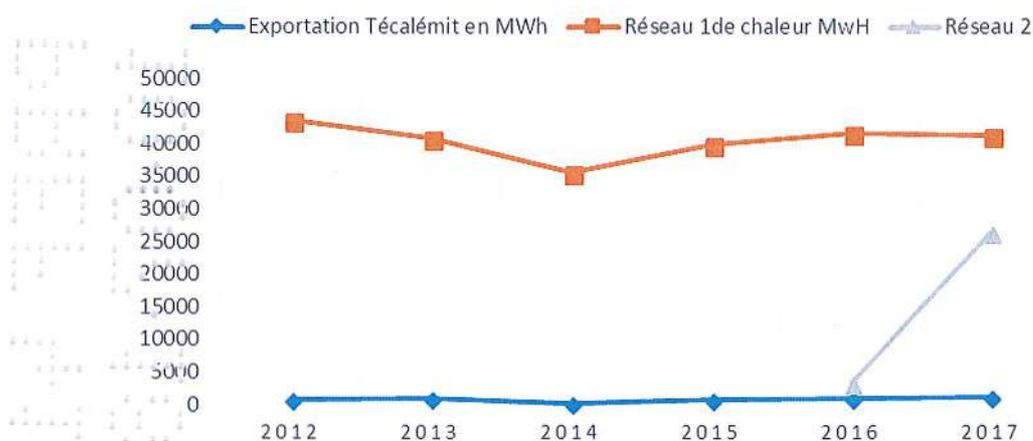
Valorisation Electrique



On observe que la consommation de l'usine diminue, alors même que des équipements ont été ajoutés suite à la mise en service du 2^{ème} réseau. La production électrique chute fortement, due en grande partie à l'arrêt du GTA en début d'année (-4522 MWh, -12%).

Valorisation thermique	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportation Técalémit en MWh	719	980	220	848	977	1 128
Réseau 1de chaleur MWh	43 476	40 870	35 602	39 805	41 614	41 219
Réseau 2					3 247	26 370

VALORISATION THERMIQUE



L'année est marquée par la valorisation dans le réseau 2.

D) Traitement des fumées

Les relevés de rejets atmosphériques sont conformes à la réglementation.

En mg /Nm3	Seuil	2012	2013	2014	2015	2016	2017
HCl	10	3,39	3,99	2,56	2,24	2,27	2,86
CO	50	10,00	9,95	8,19	7,95	8,39	7,35
Poussières	10	0,20	0,42	0,39	0,59	0,53	0,46

En mg/Nm3	Seuil	2012	2013	2014	2015	2016	2017
NOx	200	180,72	185,03	155,45	178,15	178,24	176,11
COT	10	0,70	0,51	0,47	0,77	1,05	0,95
SO2	50	25,57	18,98	17,04	17,34	14,22	11,95
Dioxines (x 10 ⁻⁹)	0,1	0,01	0,0013	0,0173	0,016	0,012	0,01

Il s'agit de moyenne sur les deux fours

En k€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d'Affaire	12 778	12 855	12 141	11 993	10 913	12 102
Coût d'exploitation (Hors GER et Frais généraux)	- 10 054	-9 980	-10370	-10 863	- 9 999	-11 120
Solde GER	-1 063	-632	-1124	- 1 850	-1 082	-1 453
Frais généraux	-1 141	-1 238	-1204	- 1 112	-1 014	-954
Marge nette	+519	+1 005	-557	-1 832	-1182	-1425
Autres produits et charges						
Résultat financier	+118 -484	-142	+129	+100	-108	-133
Résultat exceptionnel	51 +1 063		+485	+1098	-71	-5
Résultat net	+1 267	+863	+57	-634	- 1361	-1563

On voit l'impact financier de l'arrêt technique du début d'année 2017 (GER + perte sur vente électrique) estimé à 600 k€.

Un élu remarque l'augmentation de 1 121 k€ entre 2016 et 2017.

Cette différence est due principalement :

- Aux pièces et consommables qui augmentent de 260 k€
- A la TGAP qui augmente de 196 k€
- Aux assurances (+424 k€), car l'année dernière, il y avait eu un remboursement suite à sinistre.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel d'ARCANTE 2017.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUIL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-21

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Emprunt pour rachat par anticipation d'équipements ARCANTE, et participation à la SPL.

Conformément aux décisions prises lors de l'élaboration du budget, nous avons demandé à plusieurs banques une proposition d'emprunt :

- Un emprunt de 1 275 k€ sur 15 ans nécessaire au rachat par anticipation d'équipements de l'usine Arcante, dont la DSP arrive à expiration au 1^{er} juillet 2020.
- Un emprunt de 380 620 € sur 20 ans nécessaire à notre participation à la SPL, support juridique du futur centre de tri interdépartemental.

Le Bureau dans sa séance du 12 juin 2018 a décidé de procéder qu'à un seul emprunt de 1 655 620 € (1 275 000 € + 380 620 € = 1 655 620 €) à taux fixe sur 15 ans.

Nous avons donc réinterrogé les banques qui avaient répondu à la première consultation. Elles ont candidaté à nouveau avec des taux quasiment identiques à ceux exposés lors de la réunion de Bureau.

Monsieur BERNABOTTO donne lecture des différentes propositions.

Le comité Syndical décide de retenir la meilleure proposition, à savoir celle du Crédit Agricole, soit un emprunt à taux fixe de 1.24% sur 15 ans, amortissement constant. Les frais de dossier sont de 400 €.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUIL 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY

VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT**



Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **25**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2018-21 BIS
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018-21 PORTANT SUR LE MEME OBJET**

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARIANI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Emprunt pour rachat par anticipation d'équipements ARCANTE, et participation à la SPL.

Conformément aux décisions prises lors de l'élaboration du budget, nous avons demandé à plusieurs banques une proposition d'emprunt :

- Un emprunt de 1 275 k€ sur 15 ans nécessaire au rachat par anticipation d'équipements de l'usine Arcante, dont la DSP arrive à expiration au 1^{er} juillet 2020.
- Un emprunt de 380 620 € sur 20 ans nécessaire à notre participation à la SPL, support juridique du futur centre de tri interdépartemental.

Le Bureau dans sa séance du 12 juin 2018 a décidé de procéder qu'à un seul emprunt de 1 655 620 € (1 275 000 € + 380 620 € = 1 655 620 €) à taux fixe sur 15 ans.

Nous avons donc réinterrogé les banques qui avaient répondu à la première consultation. Elles ont candidaté à nouveau avec des taux quasiment identiques à ceux exposés lors de la réunion de Bureau.

Monsieur BERNABOTTO donne lecture des différentes propositions.

Le Comité Syndical décide de retenir la meilleure proposition, à savoir celle du Crédit Agricole, soit un emprunt à taux fixe de 1.24% sur 15 ans, amortissement constant. Les frais de dossier sont de 400 €.

Le comité Syndical autorise le Président à rembourser les équipements d'ARCANTE par anticipation (Avenant 20 BIS).

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le : 20/08/2018

Publié ou notifié, le : 22/08/2018



Copie conforme au registre des délibérations sur
lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY

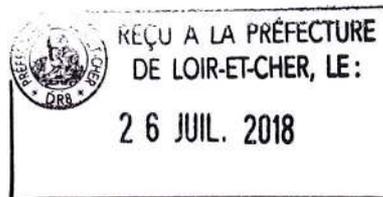


VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT



Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

**DELIBERATION N° 2018-22 bis
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018-22**

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Emprunt Crédit Agricole Val de France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté et,

Décide

de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt à moyen terme de **1 655 620 Euros**, d'une durée de **15 ans**, au taux fixe de **1,24%**, en **amortissement constant trimestriel de 27 593,67 €** et frais de dossier à **400 €**.

Prend l'engagement, au nom du syndicat, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Comité Syndical confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

26 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

27 JUIL 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 20 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **19/06/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **41**Votants : **44**Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-22

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Emprunt Crédit Agricole Val de France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté et,

Décide

de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt à moyen terme de **1 655 620 Euros**, d'une durée de **15 ans**, au taux fixe de **1,24%**, en **amortissement constant annuel de 27 593,67 €** et frais de dossier à **400 €**.

Prend l'engagement, au nom du syndicat, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Comité Syndical confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUIL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-23

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUI, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Adhésion à la société publique locale (SPL) TRI VAL DE LOIR(E) – Nomination des représentants au conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

RAPPORT

La loi du 17/08/2015 (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte - LTECV) impose aux collectivités locales d'étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques (pots, barquettes, films) d'ici 2022.

Certains centres de tri des collectes sélectives actuellement présents dans les départements d'Indre et Loire, du Loir et Cher, et de la Sarthe ne sont pas adaptés à l'extension des consignes de tri.

Les collectivités de ces 3 départements ont commandé des études technico-économiques qui ont montré l'opportunité de construire un nouveau centre de tri pouvant trier l'ensemble de la collecte sélective.

En 2015, une première étude a été lancée par le syndicat d'études Touraine Propre en partenariat avec d'autres collectivités hors syndicat (Valdem, VALECO, SIEOM de Mer dans le Loir-et-Cher, SMIRGEOMES dans la Sarthe, Smictom du Chinonais). Un bureau d'études a ainsi réalisé une étude analytique sur les parties techniques mais aussi juridiques et financières de ce projet.

En 2016, cette étude a été complétée par celle d'un autre Bureau d'études, mandatée par Tours Métropole Val de Loire. Cette dernière étude avait un caractère purement technique, portant notamment sur le site d'implantation au barycentre des gisements c'est-à-dire situé sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire. L'étude a démontré que le centre de tri de Tours

Métropole Val de Loire ne pouvait pas subir une extension qui lui permettrait d'être transformé en site interdépartemental faute de place.

Aussi, **Tours Métropole Val de Loire, la Communauté de communes Loches Sud Touraine, le SIEOM Groupement de Mer, le SMITOM d'Amboise, la Communauté de communes Touraine Est-Vallées, le Syndicat VALDEM, le SMICTOM du Chinonais, le Syndicat VAL ECO, la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, le syndicat SMIRGEOMES, la Communauté de communes Gâtine et Choisilles et Pays de Racan** se sont engagés dans une démarche de création d'une structure ad hoc prenant la forme d'une société publique locale (SPL), pour porter le projet de réalisation d'un centre de tri des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2020.

Les collectivités concernées représentent actuellement une population de **910 042 habitants** et un gisement d'environ **48 000 t/an** de collectes sélectives de papiers et d'emballages (hors verre).

Le centre de tri serait dimensionné selon les tonnages projetés après extension des consignes (50 000 à 52 000 t/an) se décomposant en deux parties (bâtiment industriel et bureaux), pour un investissement estimé à 26 millions d'euros (12 M€ HT pour la partie bâtiment / VRD, 13 M€ HT pour le process de tri et 1 M€ HT d'études et maîtrise d'œuvre).

Rappelons que la SPL est une forme de société anonyme instituée par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010, codifiée sous l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales. Le capital des SPL est détenu à 100 % par des collectivités ou groupements de collectivités. Ces sociétés peuvent être compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

Les SPL sont des outils mis à disposition des personnes publiques, leur permettant de recourir à une société commerciale sans publicité ni mise en concurrence, permettant ainsi de répondre aux prestations de type « in house ». Pour ce faire, la SPL doit cependant remplir quatre conditions :

- 1- Le capital d'une SPL doit être détenu en totalité par des collectivités territoriales ou EPCI en associant au minimum deux actionnaires ;
- 2- Le champ d'intervention d'une SPL doit relever des compétences de ses actionnaires ;
- 3- Une SPL ne doit intervenir que pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires ;
- 4- Enfin, les personnes publiques actionnaires doivent exercer un contrôle « analogue » à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, via notamment le conseil d'administration de la société qui prend les décisions stratégiques (vote du budget, acceptation des projets que la Société va mener pour le compte de ses actionnaires...).

Ceci étant, la SPL serait dénommée « TRI VAL DE LOIR(E) » et aurait comme siège social 15 rue du Sergent Leclerc 37000 Tours (NB : le siège social ayant vocation à terme à se situer sur le site du centre de tri). Il s'agirait d'un acteur opérationnel des collectivités actionnaires dédié au transport et au tri de leurs collectes sélectives d'emballages (hors verre) et de papiers, y compris la commercialisation des produits valorisables et traitement des refus de tri.

La SPL assurerait la mutualisation des coûts de transport et de tri.

Précisément, la société aurait pour objet :

- Le transport des déchets à trier jusqu'au centre de tri soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres ;
- Le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de tri de déchets ménagers et assimilés sur le site de la Zone d'activité du Cassantin implantée sur les communes de Chanceaux-sur-Choisille et Parçay-Meslay. A cet effet, il est envisagé l'acquisition préalable par la SPL, et auprès de Tours Métropole Val de Loire, de l'assiette foncière du centre de tri (site ci-avant mentionné) ;
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. A cet effet, la SPL pourra se doter de moyens humains propres pour effectuer les activités suivantes :
 - Gestion des ponts bascules,
 - Revente des produits triés et gestion des refus de tri,
 - Suivi de la qualité des collectes, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets,
 - Suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri,
 - Communication/visites du centre de tri,
 - Administration des contrats, direction.

Dans le cadre des conventions conclues avec les actionnaires, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'activité ci-dessus définie et nécessaires à son service.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ses actionnaires sont définies dans le cadre de ses statuts, de marchés publics, de concessions, de mandats, ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Le capital social est fixé à la somme de 2 855 000 euros. Il est divisé en 2 855 000 actions d'une seule catégorie de 1 euro chacune. Il sera détenu exclusivement par les membres de la SPL. Lors de la constitution, il est fait apport à la Société d'une somme de 2 855 000 euros correspondant à la valeur nominale de 2 855 000 actions de 1 euro toutes de numéraire, composant le capital social.

La somme de 1 427 500 euros correspondant à 50 % du montant des actions de numéraire souscrites par les personnes publiques sera régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation, et les versements des souscripteurs seront constatés par un certificat établi conformément à la loi et délivré par ladite banque/ledit notaire/ledit prestataire de services d'investissement. La libération du surplus, à laquelle chacun des soussignés s'oblige, interviendra sur décision du conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, dans un délai qui ne pourra excéder cinq (5) ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Les actions de la SPL sont réparties entre les membres à proportion de la population qu'il représente sur le territoire concerné. La répartition serait la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital	Dont libéré à la constitution de la SPL
Tours Métropole Val de Loire	938 583	938 583 €	469 292 €
La Communauté de communes Loches Sud Touraine	170 075	170 075 €	85 037 €
Le SIEOM Groupement de Mer	105 665	105 665 €	52 832 €
Le SMITOM d'Amboise	213 792	213 792 €	106 896 €
La Communauté de communes Touraine Est-Vallées	124 447	124 447 €	62 224 €
Le Syndicat VALDEM	158 442	158 442 €	79 221 €
Le SMICTOM du Chinonais	236 493	236 493 €	118 246 €
Le Syndicat VAL ECO	380 620	380 620 €	190 310 €
La Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre	108 002	108 002 €	54 001 €
Le Syndicat SMIRGEOMES	350 615	350 615 €	175 308 €
La Communauté de communes Gâtine et Choisilles et Pays de Racan	68 266	68 266 €	34 133 €
TOTAL	2 855 000	2 855 000€	1 427 500 €

Il sera mis en place une gouvernance moniste, qui est une garantie pour l'exercice effectif du contrôle analogue. Cela se matérialise :

- par un Président et/ou Directeur Général (NB: à définir lors du premier conseil d'administration);
- par un Conseil d'administration composé de 18 membres.

Le Conseil d'Administration :

- détermine les orientations stratégiques de la Société au travers des perspectives financières exprimées par le plan d'affaires à moyen terme ;
- définit les moyens généraux et l'enveloppe globale de la masse salariale nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires ;

- approuve les budgets prévisionnels annuels ainsi que le compte-rendu annuel aux collectivités ;
- assure le suivi des opérations en cours ;
- valide la politique financière de la Société.

Chaque membre de la SPL est représenté au Conseil d'Administration par au moins un siège. Les Membres de la SPL répartissent les sièges restant en proportion de la population (INSEE) qu'ils représentent. Pour la détermination du nombre d'habitants des collectivités actionnaires, il sera considéré la population INSEE (2017) du périmètre sur lequel il est exercé la compétence « traitement », en lien avec l'exploitation du centre de tri. Aussi, Tours Métropole Val de Loire disposera de 6 sièges, VAL ECO et le SMIRGEOMES de 2 sièges, et les autres collectivités de 1 siège.

Le Président et/ou Directeur Général désigné par le Conseil d'Administration peut être assisté d'un Directeur général délégué, qui lui est subordonné et a la qualité de mandataire social.

Les représentants des Membres de la SPL exerçant les fonctions de membres du Conseil d'Administration, exercent leur fonction de façon bénévole.

L'assemblée générale de la SPL, qui se réunit au minimum une fois par an, se compose de tous les actionnaires publics quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les collectivités actionnaires de la société sont représentées aux assemblées générales par un délégué qui dispose d'un droit de vote représentatif des parts sociales qu'il détient dans le capital de la société.

Un règlement intérieur sera adopté par le Conseil d'administration aux fins de sécuriser l'imperatif de contrôle analogue des collectivités actionnaires sur la SPL. Il aura pour objet de définir les modalités particulières de contrôle des collectivités territoriales actionnaires :

- en matière d'orientations stratégiques de la société ;
- en matière de gouvernance et de vie sociale ;
- en matière d'activités opérationnelles.

* * *

Vu la compétence statutaire du Syndicat mixte VAL-ECO en matière de traitement des déchets,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II de son livre V,

Vu le Code du commerce ;

Vu le projet de statuts joint à la présente délibération ;

Sur proposition du Président, lecture faite du rapport ;

DECIDE

- **Article 1^{er}** : De valider la création de la société publique locale dénommée TRI VAL DE LOIR(E), avec pour siège social 15 rue du Sergent Leclerc 37000 Tours, d'une durée de 99 ans et ayant pour objet social :

« Les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires (ci-après les Membres de la SPL) ont décidé de se doter d'un acteur opérationnel dédié au transport et au tri de leurs collectes sélectives d'emballages (hors verre) et de papiers, y compris la commercialisation des produits valorisables et traitement des refus de tri.

La SPL assure la mutualisation des coûts de transport et de tri.

Aussi la société a pour objet :

- Le transport des déchets à trier jusqu'au centre de tri soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres ;
- Le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de tri de déchets ménagers et assimilés sur le site de la Zone d'activité du Cassantin implantée sur les communes de Chanceaux-sur-Choisille et Parçay-Meslay. A cet effet, il est envisagé l'acquisition préalable par la SPL, et auprès de Tours Métropole Val de Loire, de l'assiette foncière du centre de tri (site ci-avant mentionné) ;
- La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. A cet effet, la SPL pourra se doter de moyens humains propres pour effectuer les activités suivantes :
 - Gestion des ponts bascules,
 - Revente des produits triés et gestion des refus de tri,
 - Suivi de la qualité des collectes, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets,
 - Suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri,
 - Communication/visites du centre de tri,
 - Administration des contrats, direction.

Dans le cadre des conventions conclues avec les actionnaires, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'activité ci-dessus définie et nécessaires à son service.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ses actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, de marchés publics, de concessions, de mandats, ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. ».

Article 2 : D'approuver les Statuts de la SPL et d'autoriser le Président à signer lesdits Statuts tel que joints en annexe à la présente délibération, et sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des actionnaires ;

Article 3 : D'approuver le capital social de la SPL de 2 855 000 euros, avec une participation de VAL-ECO fixée à 380 620 € ;

Article 4 : D'autoriser le Président à signer les bons de souscription pour 380 620 actions de 1 euro chacune correspondant à la somme de 380 620 €, et prévoir incidemment l'inscription au budget 2018 correspondant à 50 % du montant des actions en numéraire souscrites ;

Article 5 : D'approuver la composition du Conseil d'administration de la SPL à 18 membres et nommer deux membres : Monsieur **Christian MARY** et Monsieur **Jean-Michel BERNABOTTO** au sein du Conseil d'administration pour représenter VAL-ECO ;

Article 6 : De nommer Monsieur **Christian MARY** à l'Assemblée générale de la SPL pour représenter VAL-ECO ;

Article 7 : D'autoriser les représentants de VAL-ECO à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.) ;

Article 8 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adhésion de VAL-ECO à la SPL et nomme deux administrateurs, Messieurs MARY et BERNABOTTO et un représentant à l'assemblée générale, Monsieur MARY.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUIL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **19/06/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **41**Votants : **44**Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-24

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOPEAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUI, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARDINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLIZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHART, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Adhésion à la société publique locale (SPL) TRI VAL DE LOIR(E) – complément.

En complément de la délibération 2018-23 d'adhésion de VALECO à la SPL, le Comité Syndical souhaiterait que le Président et le Directeur de la SPL soient distincts l'un de l'autre.

Le Comité Syndical demande à l'unanimité qu'il y ait un président et un directeur distincts l'un de l'autre.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUIL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **19/06/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **41**Votants : **44**Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-25

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOPÉAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUI, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLIZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Délégation de Service Public ARCANTE.

17 dossiers ont été retirés. Le dépôt des offres a eu lieu le 25 mai à 12h00. Nous avons reçu 6 offres.

La commission MAPA s'est tenue le 26 juin après-midi, après une réunion technique réunissant les 3 syndicats (VAL-ECO, VALDEM et Amboise) le 22 juin.

Le président indique que la fourchette de prix va de 100 000 à 170 000 €.

Le Comité Syndical approuve cette dépense nécessaire, ainsi que la convention qui nous lie au SMITOM d'Amboise et VALDEM et qui répartit les coûts de cette AMO DSP entre nos trois syndicats.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUIL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-26

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOULET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Tarifs de vente de sacs de compost aux particuliers lors des journées portes ouvertes.

La demande de sacs de compost étant de plus en plus importante lors des ventes de compost aux particuliers, nous sommes dans l'obligation de faire recours à des intérimaires pour remplir ces sacs. Il est ainsi proposé d'augmenter le prix du sac à 4,00 € TTC. Il est actuellement de 3,00 € TTC et n'a pas évolué depuis 2014. La régie de recette en sera modifiée.

Pour mémoire, autres tarifs appliqués pour la vente de compost aux particuliers (délibération 2017-48 du 19 décembre 2017)

- ▶ Pour le vrac, vendu pour les remorques de voitures :
 - remorque PTAC inférieur à 750 kg : 20 € TTC.
 - remorque PTAC supérieur à 750 kg : 30 € TTC.
- ▶ Remorque Agricole, tractée par un tracteur ou un camion : 30 €TTC/t (pont bascule).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le nouveau prix de vente du sac de compost de 50 litres à 3,64 €HT, soit 4 € TTC (TVA 10%). Le nombre de sacs par véhicule est de 10 maximum.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUL 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY

VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **19/06/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **41**Votants : **44**Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-27

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOULET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARIANI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Avancement de grade : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 07 août 2018.

La délibération 2017-29 a fixé un taux de promotion à 100 % pour les grades suivants :

Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
Adjoint d'animation Principal 2^{ème} classe
Adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe
Rédacteur principal 2^{ème} classe
Rédacteur principal 1^{ère} classe
Technicien Principal de 2^{ème} classe
Technicien Principal de 1^{ère} classe
Attaché principal

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion réunie le 19 avril 2018 a émis un avis favorable pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe d'un agent à compter du 7 août 2018.

Il est proposé :

- De créer 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

- De supprimer 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (sous réserve de l'accord du Comité Technique).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 7 août 2018.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **19/06/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **41**Votants : **44**Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-28

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Instauration d'une indemnité de départ volontaire.

Le décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009 offre aux collectivités territoriales la possibilité de verser une indemnité de départ volontaire (IDV) aux agents qui quittent définitivement la fonction publique territoriale.

Ce dispositif constitue l'un des dispositifs d'accompagnement de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels.

Ainsi dans des situations de départ très précisément définies et limitées telles que :

- Restructuration de service,
- Départ définitif de la fonction publique territoriale pour créer ou reprendre une entreprise,
- Départ définitif de la fonction publique territoriale pour mener à bien un projet personnel,

cette indemnité permet d'accompagner financièrement un agent qui choisit de quitter définitivement la fonction publique territoriale en présentant sa démission.

Bénéficiaires

Les agents éligibles au versement de cette indemnité sont les suivants :

- Les fonctionnaires titulaires qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée en application de l'article 96 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,
- Les agents non titulaires de droit public en contrat à durée indéterminée, qui démissionnent dans les conditions fixées par l'article 39 du décret 88-145 du 15 février 1988.

Sont exclus du dispositif :

- Les agents présentant leur démission moins de 5 ans avant la date d'ouverture de leur droit à pension,
- Les agents non titulaires de droit public en contrat à durée déterminée,
- Les agents de droit privé,
- Les agents quittant la fonction publique territoriale dans le cadre d'une admission à la retraite, d'un licenciement ou d'une révocation.

Conditions de versement

Outre le statut de l'agent, le versement de l'indemnité de départ volontaire est soumis à conditions. Ainsi, selon la circulaire d'application du 21 juillet 2008, pour prétendre au versement de cette indemnité, les agents doivent se trouver dans une des positions suivantes :

- En activité,
- En disponibilité ou en congé parental,
- En détachement ou en position hors cadres.

Il revient à l'agent pouvant y prétendre de demander le versement de l'indemnité de départ volontaire.

Calcul de l'indemnité de départ volontaire

Le montant de l'indemnité de départ volontaire est fixé individuellement, par référence à la rémunération de l'agent. Celui-ci ne peut toutefois excéder le double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission et il appartient à l'autorité territoriale d'en fixer par délibération la modulation, dans la limite fixée par le décret.

Ainsi, il est proposé de calculer le montant de l'indemnité sur la base du nombre d'années de services effectifs :

1 an d'ancienneté vaut 1 mois d'indemnité

2 ans d'ancienneté valent 2 mois d'indemnité, etc...

24 ans d'ancienneté et au-delà valent 24 mois d'indemnité (plafond).

L'indemnité est versée sur le bulletin de salaire, en une seule fois, après acceptation de la démission et après la radiation des cadres.

A noter que, si dans les cinq ans qui suivent sa démission, l'agent est recruté en tant qu'agent titulaire ou non pour occuper un emploi dans l'une des 3 fonctions publiques, il est tenu de rembourser à la collectivité au plus tard dans les 3 ans suivant le recrutement les sommes perçues au titre de l'indemnité de départ volontaire.

Procédure d'attribution

Pour bénéficier de ladite indemnité, l'agent devra formuler une demande écrite motivée par lettre recommandée avec accusé-réception dans un délai de 2 mois avant la date effective de démission.

Pièces justificatives

Pour les cas de création ou de reprise d'entreprise, l'agent devra fournir le document K-bis de moins de 6 mois attestant de l'existence de l'entreprise qu'il crée ou reprend.

Pour les cas de projets personnels, l'agent devra détailler son projet.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget au chapitre 12 (charges de personnels et frais assimilés), article 64118 (autres indemnités personnel titulaire).

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'instauration de l'indemnité de départ volontaire.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUIL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **19/06/2018**Nombre de délégués en exercice : **75**Présents : **41**Votants : **44**Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-29

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Décisions modificatives n°1 – section de fonctionnement.

« Le résultat cumulé en investissement étant positif, et le Compte administratif étant voté avant le Budget Primitif, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat de fonctionnement, qui est entièrement repris en excédent antérieur reporté (R002) ». Une erreur s'est glissée dans le montant prévue en R002.

Dans notre tableau des recettes de fonctionnement, nous avons indiqué en R002, une recette de 1 258 372 €. Elle est réalité de 1 268 490.37 €.

Il convient de modifier le montant.

Deux agents réfléchissent à leur départ de VAL-ECO et souhaiteraient bénéficier éventuellement d'une indemnité de Départ Volontaire. Il est proposé d'inscrire 40 000 € (indemnités soumis à cotisations) pour cette opération à l'article 64118 – chapitre 012 – charges de personnel.

Un agent absent depuis 2014 a été placé en congé longue durée alors qu'il était auparavant en congé longue maladie, à demi-traitement depuis 2016. Il a fallu faire le rattrapage de son salaire à plein-traitement depuis 2016, soit 29 000 €.

La gratification de stage est réglée sur l'article 678 – Chapitre 67 – montant budgété : 1 300 €.

Montant déjà dépensé : 975 € (525 pour gratification et 450 d'annulation de titre (RS))

Montant à prévoir sur l'article : 5 000 €.

Récapitulatif DM 1 - fonctionnement

articles	Recettes de Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
64118 – autres indemnités		+40 000
64111 – rémunération principale		+29 000
R 002 – résultat reporté ou anticipé	+ 10 118,16	
678 - autres charges exceptionnelles		+5 000
6875 – dotation aux prov. pour risques et charges exceptionnelles		-63 881,84
TOTAL	10 118,16	10 118,16

Le comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-30

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Décision modificative n°2 – section investissement - autres dépenses.

- Nous devons prévoir une DM pour le paiement de 5 poules (Ecole des Candé sur Beuvron) et de 26 poulaillers (opération conjointe VAL-ECO/AGGLOPOLYS), en effet le paiement doit s'effectuer sur l'article **20421 – chapitre : 204 – Subventions d'équipement versées.**

- La société, COCYVAL (auto-entrepreneur Monsieur Gervais LEGRAS), se propose de collecter les déchets sur les marchés pour les transporter en partie à vélo auprès d'un agriculteur afin de réaliser du compost chez un agriculteur situé sur le territoire d'Agglopolys. Nous avons proposé de participer à hauteur de 1 500 € à cette expérimentation. Une cor.certation est prévue afin de définir quels établissements peuvent être concernés par le compostage sur place et lesquels peuvent être concernés par cette collecte de bio déchets.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Articles	Dépenses d'investissement
20421 – biens mobiliers, matériel et études	5 000+1 500 = +6 500
21738 – autres constructions	-6 500

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

1 0 JUL 2018

Publié ou notifié, le :

1 3 JUL 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-31

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARDINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : décision modificative n°3 – section investissement - emprunt.

Il est finalement proposé qu'il y ait un unique emprunt sur 15 ans concernant l'avenant 20 et le financement de la SPL, d'un montant total de 1 655 920 €, au lieu des 1 378 118 € prévu dans le BP, soit une différence de 277 802 €

Le remboursement anticipé des équipements prévu dans l'avenant 20, pour un montant de 1275 k€, devrait nous permettre d'obtenir une ristourne de la part d'Arcante d'environ 38 k€.

Le montant de notre participation à la SPL est de 380 620 €, alors qu'il était prévu au comité syndical une somme de 300 000 €

Les études étaient prévues pour un montant de 50 000 €. L'ouverture des plis de l'AMO pour la DSP montre plutôt une dépense de 200 000€ à prévoir.

articles	Recettes d'investissement (€)	Dépenses d'investissement (€)
1641 - Emprunt en euros	+ 277 802,00	
2138 - Autres constructions		- 80 620,00
2031 - Frais d'étude		+ 150 000,00
21735 - Installations générales agencements et aménagements divers		+ 47 182,00
TOTAL	+277 802,00	+277 802,00

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n° 3.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUIL 2018

Copie conforme au registre des
délibérations sur lequel suivent les
signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **19/06/2018**

Nombre de délégués en exercice : **75**

Présents : **41**

Votants : **44**

Dont Pouvoir(s) : **3**

L'an deux mil dix-huit, le **26 juin à 19 heures 00 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-32

Liste des membres présents : Christian MARY, Jean-Michel BERNABOTTO, Stéphane LEDOUX, Patrice JOBARD, Didier PIGOREAU, Philippe LEGENDRE, Laurent ARQUILLE, Sylvie BORDIER, François THIOU, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Joël PATIN, Marylène DE RUL, André PATOURET, Valéry VOYER, Jean-Luc GASPARINI, Patrick COUTURIER, Jacky RUET, François BORDE, Danielle HOLTZ, Philippe DAMBRINE, Lionel RANVAL, Jean-Pierre MOREAU, Pierre HERRAIZ, Patricia AULAGNET, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Michel COUPPE, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Gilbert DUGUET, Elise BARRETEAU, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Hubert DELORY, Francis GUILLOT, Joël DEBUIGNE.

Liste des membres excusés : Jean-Benoît DELAPORTE, Claude CHARBONNIER, Michel AMIOT, Brice DELOISON, Françoise POISSON, Marc TRIMARDEAU, Yves LECUIR, Marie-Noëlle DUVAL, Loïc FARÉ-PIORUNSKI.

Ont donné pouvoir : Cédric ODONNAT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO. Pascal MAUNY donne pouvoir à Philippe LEGENDRE. Patrice DUCHET donne pouvoir à Christian MARY.

Objet : Admission en non-valeur - Clôture pour insuffisance d'actifs - RS 2016.

BOUCHERIE CHARCUTERIE MONTAISE – redevance spéciale 2016 – montant 270,00 euros
(insuffisance d'actif).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la créance éteinte d'un montant de 270,00 euros. La somme sera imputée sur l'article 6542.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10 JUIL 2018

Publié ou notifié, le :

13 JUIL 2018

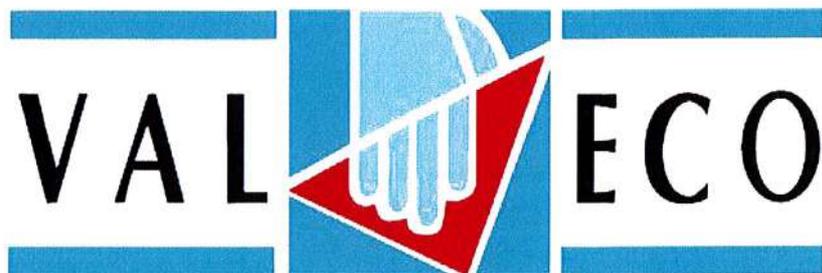


Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 3 juillet 2018

Le Président,
Christian MARY





**Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement
des déchets du Blaisois**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
(Application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000)**

Approuvé le 26 juin 2018 par le Comité Syndical

VAL-ECO - 5 rue de la Vallée Maillard 41000 Blois

Tel : 02.54.74.62.53 - fax : 02.54.74.62.26 - Site internet : valeco41.fr - mail : val-eco41@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I. Présentation - Organisation générale du Syndicat	5
I.1 Territoire & compétences de VAL-ECO	5
I.2 Elus & Personnel de VAL-ECO	6
I.3 Faits marquants de l'année 2017	7
II. Collecte des ordures ménagères résiduelles	8
II.1 Organisation de la collecte	8
II.2 Quantités & Evolution de la collecte des ordures ménagères	12
III. Collecte sélective en apport volontaire	13
III.1 Organisation de la collecte sélective	13
III.2 Quantités & Evolution de la collecte sélective	14
IV. Déchèterie	15
IV.1 Organisation de la collecte en déchèteries	15
IV.2 Quantités & Evolution de la collecte en déchèteries	17
V. Autres collectes	17
V.1 Collecte des piles	17
V.2 Collecte des cartouches d'encre	17
V.3 Collecte des textiles	18
V.4 Collecte des DASRIA	19
V.5 Collecte des DEEE	19
VI. Traitement – Valorisation des déchets	20
VI.1 Arcante - Centre de Traitement et de valorisation des déchets du blaisois	20
VI.2 VALCOMPOST – Plateforme de compostage de déchets verts du Blaisois	24

VII. Communication 33

VII.1 Communication grand public	33
VII.2 Animations scolaires	35

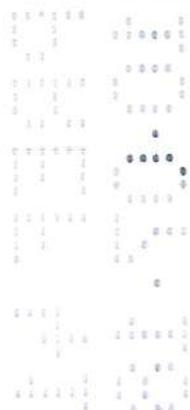
VIII. Prévention des déchets 37

VIII.1 Valorisation des déchets organiques	37
A. Compostage individuel	37
B. Lombricompostage	38
C. Compostage en habitat dense	38
D. Compostage en établissement	39
VIII.2 Focus sur les autres actions du Programme de prévention des déchets	40

IX. Prévention des risques professionnels 44

X. Indicateurs financiers 45

X.1 Dépenses de fonctionnement	45
X.2 Recettes de fonctionnement	46
X.3 Graphiques	47



I. Présentation – Organisation générale du Syndicat

I.1 Territoire & compétences de VAL-ECO

➔ Compétence collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la compétence collecte des déchets est assurée sur 11 communes réparties sur 3 communautés de communes. La population représente 13 792 habitants en 2017.

Territoire collecte de VAL-ECO		
Communauté de communes	Communes	Population totale INSEE 2017
Communauté de communes du Grand Chambord	Bracieux	1 301
	Huisseau sur Cosson	2 339
	Montlivault	1 391
	Mont Près Chambord	3 347
	Tour en Sologne	1 101
	St Claude de Diray	1 829
Communauté de communes Beauce Ligérienne	Mulsans	524
	Maves	689
	Villexanton	204
	Cour sur Loire	290
Communauté de communes Val de Cher Controis	Ouchamps	777
Total		13 792

La compétence collecte regroupe :

- ‡ La collecte sélective en apport volontaire
- ‡ La collecte des ordures ménagères résiduelles
- ‡ La collecte des déchets des professionnels
- ‡ La gestion de 4 déchèteries
- ‡ La gestion des éco-organismes et de leurs filières de déchets.

➔ Compétences traitement & prévention des déchets

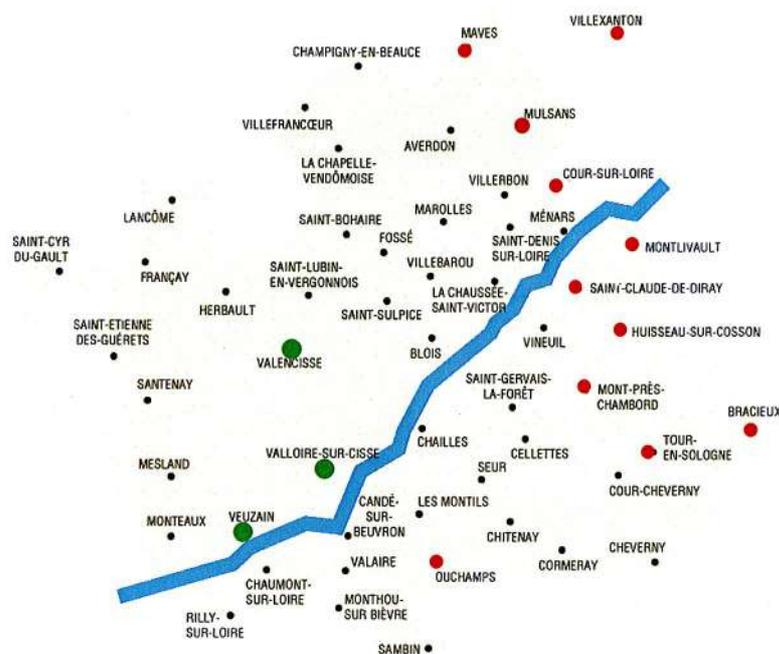
Les compétences traitement et prévention des déchets sur 52 communes (122 928 habitants en 2017), concernent les 11 communes de VAL ECO précédemment citées et les 47 communes d'Agglopolys (109 136 habitants) autour de :

- ‡ La filière de valorisation matière qui correspond au recyclage des déchets triés,
- ‡ La filière de valorisation énergétique qui correspond à l'incinération des ordures ménagères à l'usine Arcante. L'énergie issue de la combustion est réutilisée pour la production de chauffage et d'électricité.
- ‡ La filière de valorisation agronomique : le compostage. Les déchets verts sont transformés en compost sur la plateforme de compostage VALCOMPOST située à Fossé.

Mais aussi :

- ‡ Le compostage et lombricompostage à domicile, en habitat collectif et en restauration scolaire.
- ‡ La sensibilisation des scolaires, et tous publics (administrations, entreprises) à la réduction des déchets.

Carte du territoire VAL-ECO



- Territoire de VAL-ECO collecte (11 communes)
- Commune nouvelle

I.2 Elus & Personnel de VAL-ECO

➤ Le **Comité syndical** de VAL-ECO, présidé par Christian MARY, comprend 76 délégués titulaires (et autant de délégués suppléants).

Le **Bureau** se compose de 16 élus, dont le président et les 5 Vice-Présidents de VAL-ECO.

➤ Le **personnel administratif** se compose pour l'année 2017 :

- Service Administration générale : un Directeur, une Secrétaire-Ressources humaines, une Comptable ;
- Service Collecte des déchets : un Responsable collecte, une Coordinatrice collecte et Assistante de prévention, Hygiène et Sécurité, 5 Agents polyvalents (maintenance des bâtiments, des bacs roulants et gardiens de déchèterie) et 3 Gardiens de déchèteries à mi-temps ;
- Service Communication-prévention & animation : une Chargée de mission communication-prévention des déchets, une Ambassadrice prévention des déchets, une Chargée de projet compostage (Maître-composteur), une Animatrice tri-prévention ;
- Service VALCOMPOST – plate-forme de compostage des déchets verts : un Responsable de site, 3 Agents d'exploitation.

I.3 Faits marquants de l'année 2017

♦ Valcompost

-Ventes de compost aux particuliers, les samedis 1^{er} avril et 30 septembre, et jeudi 12 octobre

♦ Collecte

- Réorganisation de la collecte des déchets, dès le 6 février

- Départ de la commune d'Ouchamps suite à son intégration au SMIEEOM Val de Cher, 31 décembre 2017

- Déchèterie mobile sur la commune de Maves, Mai et Novembre

♦ Communication grand public

- Fête de la Récup, le dimanche 19 novembre (2100 visiteurs)

- Campagne de communication sur les bennes de collecte, dès janvier

II. Collecte des ordures ménagères résiduelles

II.1 Organisation de la collecte

VAL-ECO assure la compétence collecte des ordures ménagères pour ses 11 communes par le service collecte Agglopolys. Chaque commune est collectée une fois par semaine entre 5h30 et 13h30 du mardi au jeudi.

La CNAMTS 437 (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) recommande aux collectivités et aux prestataires ayant en charge la collecte des déchets, l'amélioration des conditions de travail et de santé des travailleurs. Elle donne des indications sur des mesures de prévention des risques professionnels (accidents, incidents, les marches arrière, manœuvres) afin d'appliquer sur le terrain des principes de prévention avec un travail commun du donneur d'ordre et du prestataire de collecte.

♣ Déchets acceptés et refusés



Déchets refusés

- Les déchets verts,
- Les gravats,
- Les déchets toxiques, les déchets médicaux
- Les déchets recyclables (bouteilles et pots en verre, bouteilles plastiques, papiers, cartons, journaux, emballages métalliques),
- Les cendres chaudes,
- Tous déchets ayant un pouvoir corrosif.

♣ Jours de collecte – Volume et Maintenance des bacs

Mardi	Mercredi	Jeudi
Cour sur Loire	Bracieux Huisseau sur Cosson Mont Près Chambord Montlivault Saint Claude de Diray Tour en Sologne	Maves Mulsans Villexanton



La collecte a lieu tous les jours, excepté le 1er mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Si la collecte tombe un de ces trois jours, celle-ci est décalée d'une journée.

Volume de bacs à ordures ménagères		
Contenance des bacs	Nombre	Volume (litres)
80 litres	2830	226 400
120 litres	1318	158 160
180 litres	1631	293 580
240 litres	762	182 880
340 litres	122	41 480
660 litres	144	95 040
TOTAL	6 807	997 540

VAL-ECO effectue la maintenance des bacs à ordures ménagères en régie. Les agents techniques sont intervenus 414 fois sur nos communes (362 en 2016) :

- ‡ 193 fois pour des livraisons,
- ‡ 108 fois pour des changements de volume,
- ‡ 104 fois pour des réparations sur le bac et des retraits.
- ‡ Retrait de 420 bacs à ordures ménagères suite au départ de la commune d'Ouchamps fin année 2017.

Maintenance des bacs		
	Interventions	Quantités
Livraisons	80 litres	26
	120 litres	67
	180 litres	15
	240 litres	60
	340 litres	13
	660 litres	12
	TOTAL	193
Changement de Volume	80 litres → 120 litres	17
	80 litres → 180 litres	5
	80 litres → 240 litres	32
	120 litres → 180 litres	6
	120 litres → 240 litres	10
	180 litres → 240 litres	24
	180 litres → 340 litres	1
	180 litres → 120 litres	3
	180 litres → 80 litres	4
	240 litres → 80 litres	2
	240 litres → 120 litres	2
	240 litres → 340 litres	2
	TOTAL	108
Réparation Couverts	80 litres	7
	120 litres	6
	180 litres	73
	240 litres	9
	340 litres	5
	660 litres	4
	TOTAL	104

Maintenance des bacs		
Interventions		Quantités
Retraits	Retrait bac	420
	TOTAL	420
TOTAL		825

♣ Déchets des professionnels – Redevance spéciale

Le Syndicat VAL-ECO, afin de ne pas faire supporter aux ménages les coûts du service rendu aux professionnels, a institué la redevance spéciale depuis 2005 pour financer la collecte et l'élimination des déchets des professionnels (*loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement*).

Selon l'article Article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales « *les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. En complément, l'article L.2224-14 précise que les collectivités qui assurent la collecte et le traitement des autres déchets définis par décret peuvent collecter et traiter sans sujétions techniques particulières* ».

A cet effet, une convention a été élaborée pour la collecte et la valorisation des déchets, autres que ceux des ménages, dans le cadre du service public. Cette convention a pour objet de définir le cadre et les conditions générales d'exécution et de facturation du service de collecte et de traitement des déchets issus d'une activité professionnelle.

Elle détermine notamment la nature des obligations que VAL-ECO et les producteurs s'engagent à respecter ainsi que les conditions et les modalités d'exécution de la collecte des déchets.

On compte en 2017 :

- 103 professionnels ayant un bac à ordures ménagères et une carte d'accès en déchèteries
- 10 professionnels ayant une carte d'accès en déchèteries uniquement.

Montant de la redevance spéciale en 2017

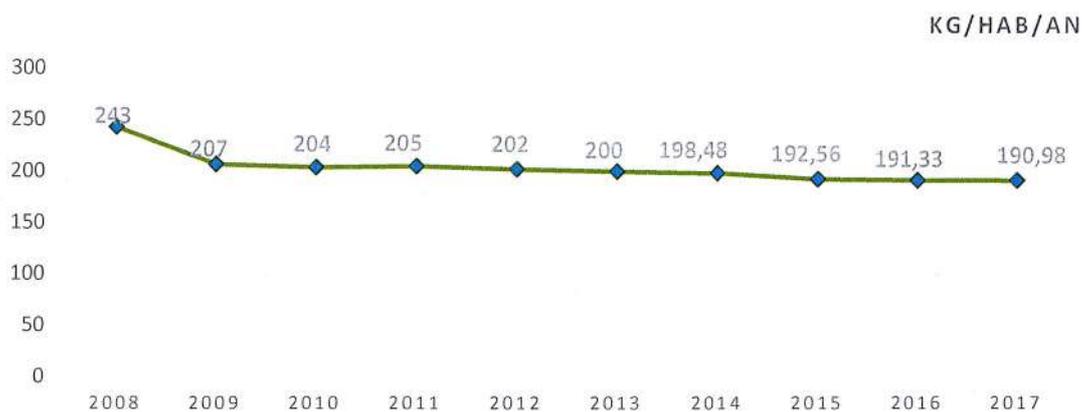
Etablissements privés	Type d'application	Montant de la redevance spéciale						
		80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres	660 litres	770 litres
Activités professionnelles privées	Application de la convention Exonération de TEOM							
Salles des fêtes privées	Application de la convention Exonération de TEOM	180 €	270 €	400 €	540 €	760 €	1 480 €	1 730 €
Maisons de retraite privées	Application de la convention Exonération de TEOM							
Tarif prorata ajout bacs supplémentaires en haute saison	Tarif pour un mois	50€	60€	70€	85€	95€	140€	160€
Professionnels		Type d'application		Forfait accès aux déchèteries de VAL-ECO uniquement				
Artisans/commerçants	Application d'un forfait	180 € / an						
Partenaires publics		Type d'application		Forfait redevance spéciale				
Maisons de retraites publiques	Application d'un forfait Exonération de TEOM	50 €/ an / place						
Collèges	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	1400 € / an						

Autres adhérents	Type d'application	Forfait redevance spéciale	
Terrain d'accueil des gens du voyage	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	2 000 € / an	
Ecoles	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 1 à 2 classes	70 € / an
		de 3 à 5 classes	140 € / an
		de 6 classes et plus	210 € / an
Cantines	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 1 à 2 classes	140 € / an
		de 3 à 5 classes	280 € / an
		de 6 classes et plus	425 € / an
Mairies, évènements annexes (brocantes, fêtes communales...), salles polyvalentes communales (soit salles des sports et des associations)	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 0 à 499 hab	140 € / an
		de 500 à 1 499 hab	280 € / an
		de 1 500 hab et plus	425 € / an
Salles des fêtes communales en location	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 0 à 100 m ²	210 € / an
		de 101 à 300 m ²	425 € / an
		de 301 m ² et plus	840 € / an
Marchés	Application d'un forfait Pas de paiement de TEOM	de 1 à 2 commerçants	70 € / an
		de 3 à 5 commerçants	140 € / an
		de 5 à 10 commerçants	280 € / an
		de 11 commerçants et plus	700 € / an

II.2 Quantités & Evolution de la collecte des ordures ménagères

Entre 2016 et 2017, la quantité annuelle d'ordures ménagères collectées a légèrement augmenté sur notre territoire. Elle est de **2 633,29 tonnes** (2 630,29 tonnes en 2016). La production globale d'ordures ménagères par habitant sur le territoire de VAL-ECO diminue.

190,98 kg/hab/an en 2017 (191,33 kg/hab/an en 2016)



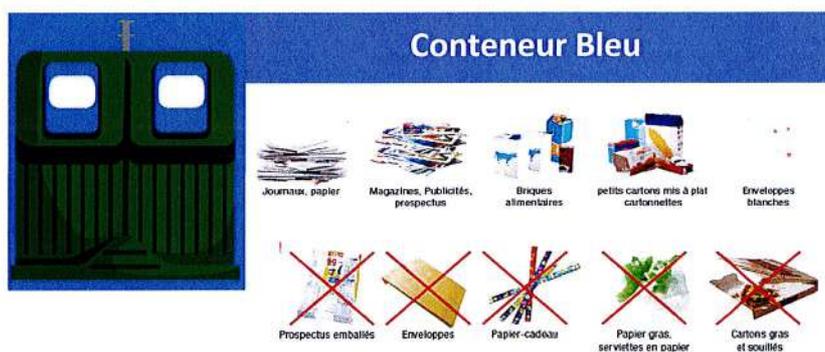
Quantités d'ordures ménagères collectées sur l'année

Année	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	TOTAL
Année 2017													
Tonnage d'OMR	219,60	145,06	245,09	202,65	249,31	213,66	215,43	257,26	209,43	211,15	244,82	220,50	2633,96

III. Collecte sélective en apport volontaire

Le tri sélectif des emballages recyclables s'effectue en apport volontaire. 43 points tri sont installés au sein des 11 communes. VAL-ECO fait appel à un prestataire, (la société SUEZ ENVIRONNEMENT) pour la collecte sélective. Le vidage des colonnes s'effectue du lundi au samedi.

📌 Rappel des consignes de tri



📌 Points tri sur le territoire

En 2017, 146 colonnes de tri sont installées sur le territoire dont 12 enterrées :

- 📌 54 colonnes pour le verre
- 📌 52 colonnes pour le plastique/métal
- 📌 52 colonnes pour le papier/carton

III.2 Quantités & Evolution de la collecte sélective

Bilan de la collecte sélective en 2017 & évolution par rapport à 2016								
	verre		plastique / métal		papier / carton		total tri sélectif	
	Quantités	Ratio	Quantités	Ratio	Quantités	Ratio	Quantités	Ratio
Année	(tonnes)	(kg/habitant/an)	(tonnes)	(kg/habitant/an)	(tonnes)	(kg/habitant/an)	(tonnes)	(kg/habitant/an)
2016	512,27	37,26	116,31	8,46	446,99	32,51	1 075,57	78,24
2017	555,18	40,25	114,12	8,27	441,46	32,00	1 110,76	80,53

Le tonnage de l'année 2017 de la collecte sélective a atteint 1 110,76 tonnes (1 075,57 tonnes en 2016), ce qui représente 80,53 kg/ habitant /an (78,24 kg/ habitant /an en 2016).

On constate une nette augmentation sur le flux verre (+2,99 t) mais une diminution sur les deux autres flux (-2,19 t) pour le plastique/métal et (-5,53 t) pour le papier/carton.

IV. Déchèterie

IV.1 Organisation de la collecte en déchèteries

Les déchèteries de Bracieux, Montlivault, Huisseau / St Claude et de Mont-Près-Chambord sont gérées par le Syndicat VAL-ECO.

Horaires d'ouverture des déchèteries							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BRACIEUX 145 rue des Genêts 41250 BRACIEUX	Eté	13h30 - 18h00		9h-12h 13h30 - 18h00			9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	13h30 - 17h00		13h30 - 17h00			9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
HUISSEAU / COSSON Les Ezbettes - rue de Morest 41350 Huisseau s/ Cosson	Eté	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00				9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00				13h30 - 17h00	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
MONTLIVAUT route de St Dyé 41350 Montlivault	Eté	13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00				9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	13h30 - 17h00	13h30 - 17h00				9h00 - 12h00 13h30 - 17h00
MONT PRES CHAMBORD Chemin du Buisson des Blés 41250 Mont Près Chambord	Eté	9h00-12h00 13h30 - 18h00			9h00 - 12h00 13h30 - 18h00		9h00 - 12h00 13h30 - 18h00
	Hiver	13h30 - 17h00			13h30 - 17h00		9h00 - 12h00 13h30 - 17h00

Les horaires d'été et d'hiver sont définis chaque année.

Les bennes des déchèteries sont évacuées par l'Entreprise DERICHEBOURG et par la société BS Environnement pour les Déchets Ménagers Dangereux (DMS). La collecte a lieu du lundi au samedi sur demande d'enlèvement par VAL-ECO.

Tonnages collectés dans les déchèteries en 2017							
Matières	Bracieux	Huisseau sur Cosson	Montlivault	Mont-Près-Chambord	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Tout Venant	303,36	366,52	254,20	363,06	1 256,240	1 349,930	1 287,14
Gravats	207,22	666,84	286,88	368,50	1 428,220	1 559,050	1 529,44
Végétaux	466,72	640,60	483,90	652,58	2 036,100	2 197,64	2 243,80
Ferraille	45,60	37,32	32,60	45,60	152,920	208,350	161,12
Cartons	39,52	38,50	37,30	31,36	121,720	141,030	146,68
Hors Eco DDS	2,564	1,268	1,622	2,999	18,840	21,318	8,453
Eco DDS	2,952	4,843	4,094	3,644	5,393	12,565	15,533
Huile Minérale	0,000	0,810	0,900	1,170	6,480	10,980	2,88
DEEE	30,330	24,484	26,982	23,543	94,415	125,800	105,339
Lampes et Néons	0,679				0,489	0,480	0,679
TOTAL	5501,064				5 121,705	5 633,46	5 501,064

Production de déchets	Territoire VAL-ECO Collecte
Ordures ménagères	190,98 kg/hab/an (191,33 kg/hab/an en 2016)
Déchets recyclables	80,53 kg/hab/an (78,24 kg/an/hab en 2016)
Déchets en déchèterie	398,97 kg/hab/an, dont 162kg/an/hab de déchets verts. (409,30 kg/hab/an en 2016)
Total production de déchets	670,48 kg/hab/an (678,87 kg/hab/an en 2016) des déchets collectés

V. Autres collectes

V.1 Collecte des piles

Les piles sont collectées par la société SNR et sont traitées gratuitement par l'Eco-organisme Corepile. Les piles sont ensuite expédiées vers le centre de traitement à PAPREC DEEE dans la région Aquitaine.

En 2017, 1 829,5 kg de piles ont été collectées sur les communes de VAL-ECO (1 955 kg en 2016).

Localisation des bornes de collecte des piles usagées par commune		
BRACIEUX	déchèterie	route de Bauzy - place Lucien Jardel / point tri
COUR SUR LOIRE	cimetière / point tri	
HUISSEAU SUR COSSON	déchèterie	route de Chambord (pharmacie)
MAVES	cimetière / point tri	
MONT PRES CHAMBORD	déchèterie	cimetière / point tri
MONTLIVAUT	déchèterie	place de la Mairie / point tri
MULSANS	rue Neuve / ancien silo / point tri	
OUCHAMPS	cimetière / point tri	
SAINT CLAUDE DE DIRAY	cimetière / point tri	
TOUR EN SOLOGNE	cimetière / point tri	
VILLEXANTON	cimetière / point tri	



V.2 Collecte des cartouches d'encre

La société Collectors collecte gratuitement les consommables informatiques vides ou usagés depuis 2016. Des box de récupérations sérigraphiés sont mis à disposition sur le site de VAL-ECO. Les cartouches sont ensuite expédiées sur le centre de tri de Mornant (69) puis sont valorisées par le recyclage. En 2017, 84 kg de cartouches ont été collectées sur le territoire de VAL-ECO (en 2016, 136kg)

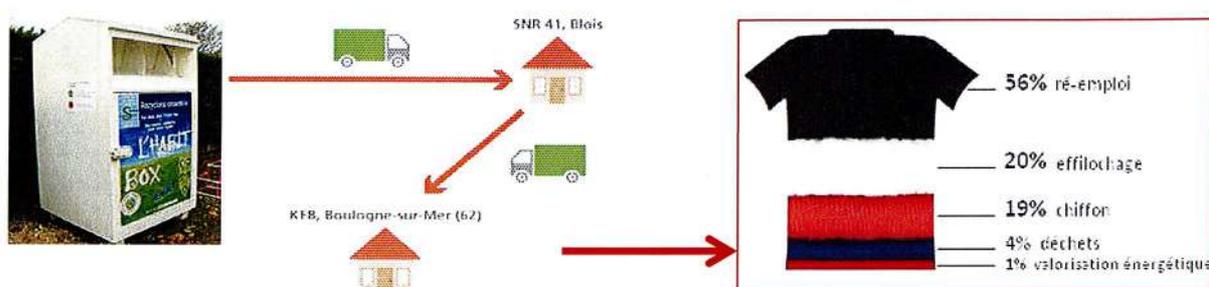
V.3 Collecte des textiles

Depuis fin 2012, les bornes textiles sont implantées sur les communes de VAL-ECO, au niveau d'un point tri ou dans les déchèteries. Les administrés peuvent y déposer des :

- ♣ Vêtements propres, neufs ou usagés
- ♣ linge de maison
- ♣ chaussures par paires
- ♣ maroquinerie
- ♣ jouets.

SNR collecte tous les 15 jours les bornes sur l'ensemble des communes sauf la commune de Tour en Sologne qui est collectée par la Croix Rouge de Blois.

En 2017, 62 970 kg de textiles ont été collectés sur les 11 communes (59 407 kg en 2016). Le textile est envoyé dans des filières de recyclage et de valorisation.



Localisation des HABITS BOX par commune			
BRACIEUX	déchèterie	route de Bauzy (place Lucien Jardel)	parking du château d'eau Croix St Jacques
COUR SUR LOIRE	cimetière / point tri		
HUISSEAU SUR COSSON	déchèterie	route de Chambord (Pharmacie)	cimetière/point tri
MAVES	cimetière / point tri		
MONT PRES CHAMBORD	déchèterie	route nationale / point tri	cimetière/point tri
MONTLIVAUT	déchèterie	place de la Mairie / point tri	parking rue du Château d'eau
MULSANS	rue neuve / ancien silo / point tri		
SAINT CLAUDE DE DIRAY	cimetière / point tri	station d'épuration	
TOUR EN SOLOGNE	mairie (collectée par la Croix Rouge)		
VILLEXANTON	cimetière / point tri		

V.4 Collecte des DASRIA

En 2012, l'éco-organisme DASTRI se crée. DASTRI a pour but d'organiser la reprise des déchets d'activités de soins. Il collecte les produits piquants, coupants et tranchants notamment les seringues et les aiguilles exclusivement auprès des pharmacies.

La collecte s'effectue d'une seule façon sur le territoire :

↳ 4 points de collecte en officine.



Le traitement des DASRI est réalisé par incinération auprès d'ARCANTE.

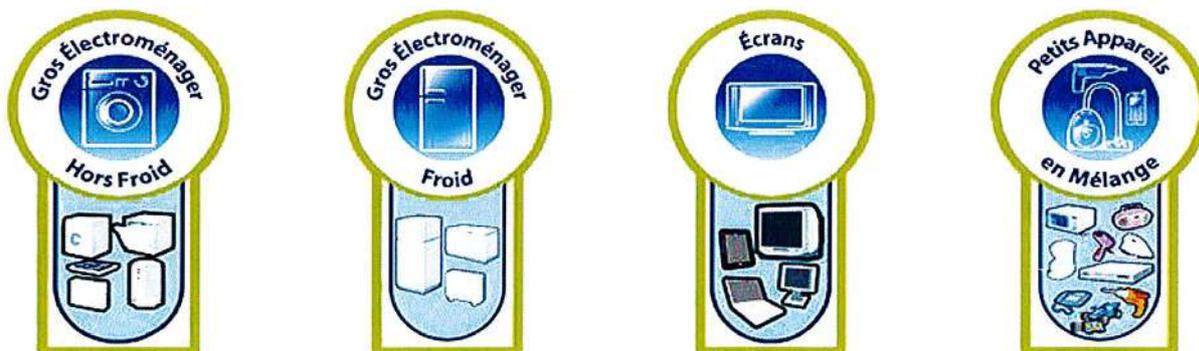
En 2017, 214,38kg ont été collectés par DASTRI sur notre territoire (310.15kg en 2016).

V.5 Collecte des DEEE

Présents dans nos 4 déchèteries, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont collectés par l'éco-organisme Ecosystème qui en gère le traitement. 16 726 appareils collectés ont été valorisés en matière en 2017. (14 946 en 2016).

Collecte des DEEE en tonnes		
lieu	tonnages en 2017	tonnages en 2016
Déchèterie de Bracieux	30,330	32,969
Déchèterie de Mont Près Chambord	23,543	32,475
Déchèterie de Montlivault	26,982	30,635
Déchèterie de Huisseau sur Cosson	24,484	29,721
Total	105,339	125,80

Performances atteintes : 7,7 kg/hab/an sur le territoire de VAL ECO (moyenne nationale : 6,6 kg/hab/an - source Ecosystème 2016).



VI. Traitement – Valorisation des déchets

VI.1 Arcante - Centre de Traitement et de valorisation des déchets du blaisois

La compétence traitement des déchets de VAL-ECO concerne 122 928 habitants en 2017, sur les 52 communes du Blaisois, comme vu précédemment.

A. Déchets recyclables

Les déchets recyclables à savoir les plastiques/métal, papier/cartonnette déposés par les usagers au point tri, sont collectés et acheminés au centre de tri ARCANTE de Blois.

Les déchets recyclables sont ensuite mis en balles par matière et envoyés vers les différentes filières de recyclage.

➤ Matériaux traités

Tonnage des matériaux traités à Arcante entre 2010 et 2017		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
VAL-ECO	Cartons déchèteries	569	610	608	629	604	655	676	746
	JRM	3 296	3 378	3 290	3 175	3 129	3 131	3123	3157
	Plastique	633	656	677	713	720	742	762	812
	Bidons pétrole	3	3	0	-	-	-	-	-
	Papiers Bureaux						11	2,900	
	Cartons					120	3		
TOTAL		4 501	4 646	4 576	4 517	4 574	4 542	4564	4715

Source : Rapport annuel Arcante 2017

Le verre n'est pas trié sur le centre de tri. Il est stocké dans une alvéole au lieu-dit Bel Air à Fossé sur le site de Suez Environnement. Il est ensuite envoyé dans plusieurs industries :

- ♦ VERRALIA à St Romain le Puy (Rhône-Alpes 42)
- ♦ VAUXTROT (Aisne 02)
- ♦ COGNAC (Charente 16)
- ♦ CHALON SUR SAONE (41)

Tonnages du verre (non traité à Arcante) entre 2010 et 2017

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
verre	3676	3667	3593	3611	3607	3652	3569	3730

Source : Rapport annuel Arcante 2017

➤ Valorisation matière

Evolution de la valorisation matière entre 2010 et 2017								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Journaux Revues Magazines	2 493	2 451	2 269	2 121	2 020	1 976	2126	1814
Gros de Magasin	203	199	273	241	223	265	228	268
Carton	1 030	1 089	1 108	1 045	1 175	1 166	1231	1316
Tetra briques	51	50	47	48	51	48	48	46
PET Clair	204	191	195	202	194	201	205	205
PET Foncé	63	57	65	64	60	69	65	80
PEHD	134	116	120	119	113	122	111	127
Acier	92	113	96	113	114	108	115	116
Alu	/	15	9	10	11	12	13	14
Refus	324	341	395	432	529	543	463	594
Taux de refus	7,59%	7,97%	9,45%	10,90%	13,36%	13,68%	10,07%	12,62%

Source : Rapport annuel Arcante 2017

➤ Filières de traitement des matériaux

Les matériaux triés sont acheminés vers les filières de traitement appropriées.

Types de matériaux	Filière de traitement	Recyclage
Papiers -Journaux	UPM à La Chapelle d'Arblay (76)	Papier recyclé
Gros de magasin	SITA NEGOCE	Carton recyclé
Cartons-cartonnettes	PALM SAS PAPER à Descartes (37)	Carton ondulé
Verre	VERRALIA à Saint Romain le Puy (42), Vauxtrot (02), Cognac (16) et Chalon sur Saône (71)	Verre recyclé
Bouteilles en Plastique	Destinations : PEHD : COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L'AIN (01) PEHD : ECOPLASTICS à Brenouille (60), PEHD : ESLAVA PLASTICOS à Valence (Espagne), PEHD : MATIERES PLASTIQUES DE BOURGOGNE à La Loyère (71), PET FONCE : FREUDENBERG POLITEX SA à Colmar (68) PET CLAIR : PLASTIPAK PACKAGING France à Ste Marie la Blanche (21) PET CLAIR : SOREPLA à Neufchateau (88), PET CLAIR : WELLMAN FRANCE RECYCLAGE à Verdun (55)	Objet en plastique Fibres textiles synthétiques Valorisation matière
Acier	ARCELORMITTAL à Dunkerque (59)	Acier
Aluminium	REGEAL - AFFIMET à Compiègne (60)	Aluminium
Briques alimentaires (TETRA -ELA)	NOVATISSUES à Laval sur Vologne (88) REVIPAC	Enveloppes, essuie-tout, papier-cadeau
Piles	PAPREC D3E à Cestas (33)	Dépollution et recyclage des métaux (zinc, acier, nickel, ferromanganèse)

Types de matériaux	Filière de traitement	Recyclage
Textiles	KFB à Boulogne-sur-Mer (62) La Croix Rouge à Blois (41)	Réemploi, Friperie (56%), Découpage pour la fabrication de chiffons d'essuyage industriel (19%), Effilochage pour la fabrication d'isolant ou rembourrage (20%), Déchets (4%), Valorisation énergétique (1%)
Refus	Incinération	

Source : recycleur et rapport Arcante 2017

B. Déchets incinérables

➤ Incinération des ordures ménagères

Les ordures ménagères des Blaisois sont incinérées et valorisées à l'usine d'incinération ARCANTE de Blois. L'usine d'unité de valorisation énergétique ARCANTE, a une durée d'exploitation de 20 ans (2000-2020). L'exploitation est composée d'un centre de tri d'une capacité de 20 000 tonnes et d'une unité de valorisation énergétique de 90 500 tonnes dont 6 000 tonnes de DASRI.

En 2017, la quantité d'OMR reçue en provenance de VALECO est d'environ 29 087,38 tonnes (28 303 t en 2016) répartis comme suit :

- ♦ VAL-ECO collecte : 2 633,96 t (2 630,29 t en 2016)
- ♦ AGGLOPOLYS : 24 768,22 t (25 556,35 t en 2016)
- ♦ Service propreté ville de Blois : 124,7 t (81,3 t en 2016)
- ♦ Service Propreté de la Chaussée St Victor : 23,9 t (17,98 t en 2016)

Il faut ajouter :

- Emmaüs : 109,48 t (102,26 t en 2016)
- VAL-ECO tout venant : 1 410,800 t (1318,52 t en 2016)
- VAL-ECO apport des communes : 16,32 t

En 2017, l'incinération des DASRIA représente 3 736 t (3 880 t en 2016)

➤ Valorisation énergétique – Traitement des fumées

Les déchets incinérés à l'usine Arcante sont valorisés énergétiquement. En 2017, Arcante a traité 89 740 t de déchets (88 754 t en 2016).

Grâce aux différents déchets, (Ordures ménagères, Déchets industriels banals, Déchets d'activités de soins à risques infectieux, Tout venant et Refus de tri) il a été produit 186 529 MWH thermiques (sortie de chaudière) dont :

- ♦ 67 589 MWH ont été fournis aux réseaux de chaleur urbain.
- ♦ 1 128 MWH à Téalémit.

L'énergie produite en chaudière a aussi permis de produire 32 535 MWH électriques :

♦ 23 390,24 MWH électriques exportées vers le réseau EDF

♦ 1740,70 MWH importés depuis le réseau EDF

♦ 10 779,20 MWH utilisés en interne pour la consommation de l'usine.

Les mâchefers issus de la combustion sont traités sur une plateforme de maturation à Ouarville (28). Après extraction des métaux ferreux 1 221 t et non ferreux 95 t soit un total de 1 316 t, les mâchefers sont utilisés en sous-couche routière.

Les REFION (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) sont enfouis dans une installation de stockage des déchets dangereux à Changé (53) gérée par le groupe SECHE ENVIRONNEMENT.

En 2017, cela représente 3 039 t de la quantité totale de déchets incinérés. Les rejets atmosphériques sont enregistrés en continu et sont conformes à la réglementation.

VI.2 VALCOMPOST – Plateforme de compostage de déchets verts du Blaisois



Le Syndicat VAL-ECO a décidé de construire une unité de compostage permettant de traiter les déchets verts produits sur son territoire. Ainsi, depuis 2013, la plateforme de compostage VALCOMPOST, localisée sur la commune de Fossé, assure la valorisation des déchets verts issus pour l'essentiel des 14 déchèteries du territoire (10 Agglopolys et 4 VAL-ECO).

VALCOMPOST accueille également quelques apports de professionnels et de communes adhérentes.

Ces déchets verts sont transformés en un amendement organique de qualité - un compost vert qui répond à la norme NFU 44-051 - utilisable en agriculture biologique.

L'essentiel de la production est vendu à des maraîchers locaux (localisation sud Loire).

Près de 5 mois sont nécessaires pour produire le compost, au cours desquels plusieurs étapes sont observées :

1. Broyage des déchets verts avec arrosage simultané ;
2. Mise en fermentation (*1 mois*) du broyat sur une dalle disposant d'un système d'aération forcée et contrôlée automatiquement par le suivi des mesures de température et du taux de saturation en oxygène ; cette étape permet l'hygiénisation du produit du fait de l'élévation importante de la température (supérieure à 55 °C), signe de la bonne activité microbienne propre à la dégradation aérobie de la matière organique ;
3. Mise en maturation (*3 à 4 mois*) des tas sur une plateforme étanche : il s'agit ici de l'étape de transformation en humus (bioconversion) ;
4. Trois retournements des tas de maturation pour assurer une meilleure homogénéité du produit et pour renforcer la stabilité finale du produit ;
5. Affinage du produit par un passage en crible à étoiles permettant de séparer 3 fractions :
 - Une fraction fine inférieure à 20 mm : le compost ;
 - Une fraction intermédiaire 20/80 mm : un compost fibreux pouvant être utilisé comme biomasse ;
 - Une fraction grossière supérieure à 80 mm qui est remise en tête de process et qui peut être également utilisée dans la fabrication de biomasse après retraitement.

A. Quantités & Evolution des apports et des évacuations

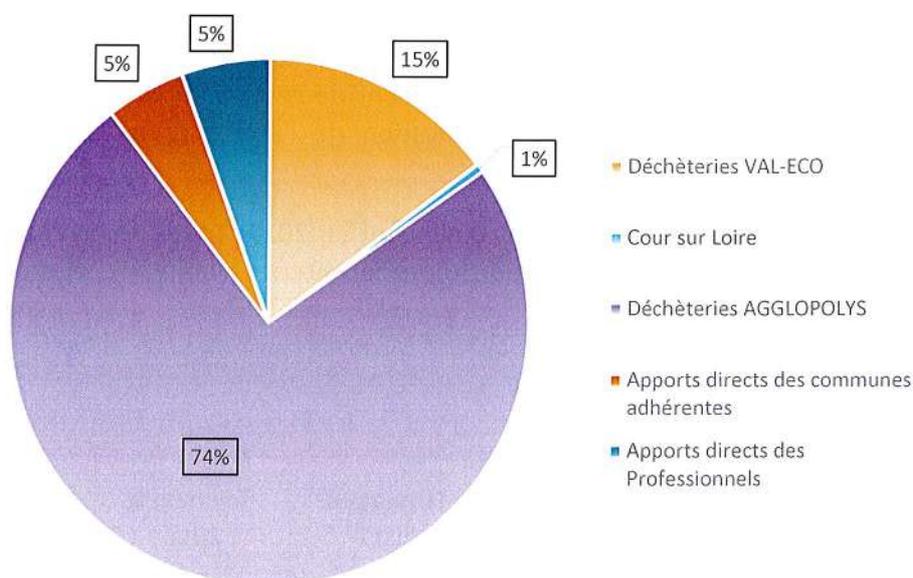
➤ Tonnages entrants

L'année 2017 a également été productive en déchets verts. En effet, 15 237 tonnes ont été accueillies sur le site alors même que l'arrêté préfectoral n'autorise qu'une capacité nominale de traitement de 15 000 tonnes, soit un dépassement de cette autorisation de 1,58%. Cette tendance s'inscrit dans le temps. Une modification de l'arrêté préfectoral semble donc nécessaire.

Les apports en provenance des déchèteries diminuent en 2017. Toutefois, ils représentent la plus grande part des apports (90 %). Les apports hors déchèteries (communes et professionnels) ont nettement baissé.

Provenance des Déchets Verts	Tonnages 2017	Tonnages 2016	Variation en T et en %	
Déchèteries VAL-ECO	2 244	2 198	46	2%
<i>Bracieux</i>	467			
<i>Huisseau sur Cosson</i>	641			
<i>Mont Près Chambord</i>	653			
<i>Montlivault</i>	484			
Cour sur Loire	81	65	16	24%
Déchèteries AGGLOPOLYS	11 312	11 592	-280	-2%
<i>Blois Nord</i>	3 263			
<i>Blois Sud</i>	1 310			
<i>Candé sur Beuvron</i>	995			
<i>Celettes</i>	1 173			
<i>La Chaussée Saint Victor</i>	1 199			
<i>Chouzy</i>	1 457			
<i>Herbault</i>	384			
<i>La Chapelle Vendômoise</i>	397			
<i>Molineuf</i>	39			
<i>Vineuil</i>	1 096			
Total Déchèteries VAL-ECO et AGGLOPOLYS	13 637	13 855	-218	-2%
Apports directs des communes adhérentes	757	997	-240	-24%
Apports directs des Professionnels	843	1083	-240	-22%
TOTAL	15 237	15 935	-698	-4%

Répartition des apports de déchets verts par producteur - 2017



➔ Tonnages sortants



Le compost produit est principalement vendu à des agriculteurs locaux, en particulier des maraichers Sud-Loire (Saint-Claude de Diray, Montlivault...etc.). La vente de compost a été plus importante en 2017 que celle constatée en 2016. Cela s'explique par le fait qu'une partie de la production 2016 a été expédiée au début de l'année 2017. De plus, il faut aussi rappeler que le taux d'humidité du produit fini participe des variations des poids de sortie.

Chaque année, le compost produit est analysé par un laboratoire agréé. Parfaitement conforme à la norme de référence NFU 44-051, son utilisation est compatible avec l'agriculture biologique.

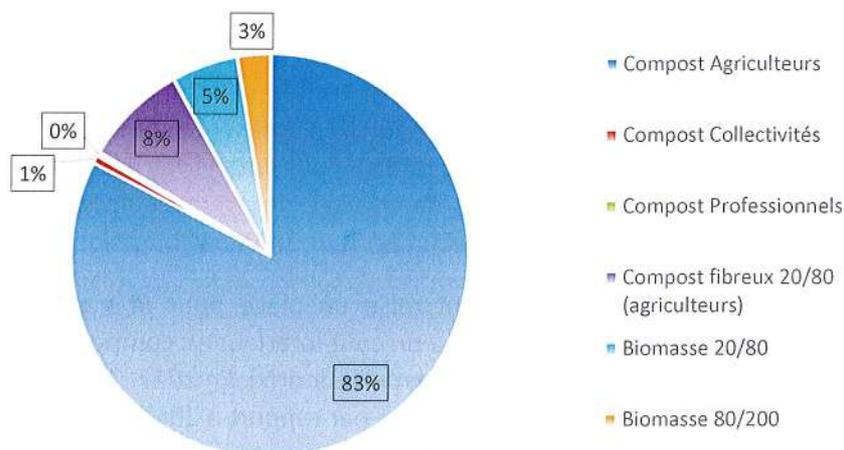
Depuis 2015, une partie des refus de criblage (fraction intermédiaire 20/80) fait l'objet d'une valorisation spécifique (biomasse et compost fibreux). Pour autant, la filière biomasse reste fragile, du fait conjoncturel (plusieurs hivers très doux) et d'une qualité du refus de criblage encore très hétérogène (pierres et plastiques) qui ne permet pas une utilisation directe en chaufferie. Ce dernier point explique les moindres départs en 2017.

VALCOMPOST a poursuivi en 2017 sa collaboration avec l'entreprise ECO SYS. Sur la base de 1 000 tonnes par an, cette entreprise nous achète une partie de la fraction intermédiaire (20/80mm), à hauteur de 5€/tonne, après un repassage en criblage pour enlever le maximum de pierres et de fines. ECO SYS récupère également, gratuitement, la fraction grossière (80/200mm). Ces différents produits sont ensuite traités par l'entreprise et participent à l'élaboration d'une biomasse de classe intermédiaire, après mélange avec des plaquettes forestières et/ou du bois de classe B (bois industriels). Pour autant, les départs ne sont toujours pas suffisants pour réduire le stock de refus de criblage devenu très important, et la qualité aléatoire de ces sous-produits continue de perturber leur bonne valorisation.

Une valorisation organique a été également mise en place pour la fraction intermédiaire (20/80mm), en proposant un compost fibreux à un coût inférieur au compost fin (3€ la tonne au lieu de 10€ la tonne pour le compost fin pour son meilleur prix). En 2017, 723 tonnes de compost dénommé fibreux ont été écoulées, en nette baisse par rapport à 2016. Nous sommes toujours confrontés à des problèmes qualitatifs aléatoires du fait de la présence plus ou moins importante de plastiques. Une réflexion sur l'optimisation de la qualité des intrants doit être conduite.

Répartition des sorties de produits par clients				
Compost 0/20mm	Tonnages 2017	Tonnages 2016	Variation	
<i>Compost Agriculteurs</i>	7 200	5 211	1 989	38%
<i>Compost Collectivités</i>	58	14	44	314%
<i>Compost Professionnels</i>	28	213	-185	-87%
Sous-total 1	7 286	5 438	1 848	34%
Autres sorties				
<i>Compost fibreux 20/80 (agriculteurs)</i>	723	1 336	-613	-46%
<i>Biomasse 20/80</i>	471	506	-35	-7%
<i>Biomasse 80/200</i>	242	792	-550	-69%
Sous-total 2	1436	2 634	-1 198	-45%
TOTAL 1+2	8 722	8 362	360	4%

Répartition des départs par produit et client – 2017



B. Données générales d'exploitation

L'effectif régulier de VALCOMPOST est le suivant :

- un responsable d'exploitation ;
- deux agents d'exploitation, aidés en 2017 par un agent supplémentaire polyvalent (entretien du site et remplacement).

Le parc d'équipements d'exploitation se décompose de la manière suivante :

- Une chargeuse sur pneus VOLVO L 110G
- Une chargeuse sur pneus LIEBHERR L 524P
- Un tracteur avec retourneur à andains TBU 3P
- Un broyeur électrique KOMPTECH CRAMBO 3400
- Un cribleur à étoile KOMPTECH M3

C. Matériel d'exploitation – Heures de fonctionnement et consommation

Malgré la charge d'activités toujours très dense, l'utilisation des machines a été moindre. Cela s'explique par un très bon rendement des agents d'exploitation, et une baisse légère des apports en déchets verts (-4% par rapport à 2016). Le tracteur retourneur a été mieux utilisé en 2017.

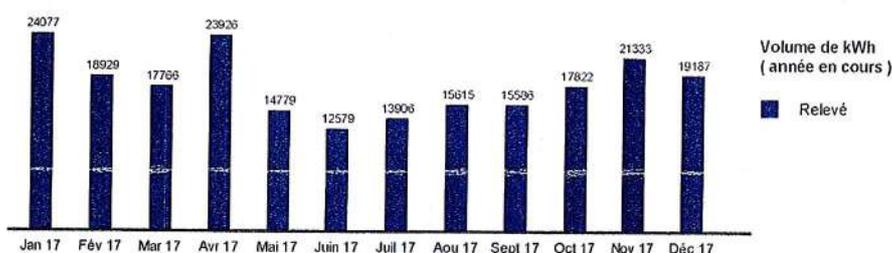
Suivi des heures de fonctionnement et des consommations GNR par machine								
	Heures de fonctionnement			Consommation GNR en litres				
Matériel Roulant	2017	2016	Variation en %	2017	2016	Variation en litres	Variation en %	Conso moyenne 2017 l/h
Liebherr L524P	889	957	- 7%	8 170	8 312	-142	-2%	9,19
Volvo L110G	1375	1 385	-1%	17 858	16 312	1 546	9%	12,99
Tracteur retourneur	114	81	41%	1 787	903	884	98%	15,68
Total	2 378	2 423	-2%	27 815	25 527	2 288	9%	11,70
Matériel stationnaire électrique	2017	2016	Variation en heures	Variation en %	La consommation électrique a été de <u>215 505 kWh</u> en 2017 ; (pour rappel <u>217 762 kWh</u> en 2016). La consommation est donc restée stable (-1%).			
Broyeur CRAMBO	874	913	- 39	-4%				
Cribleur M3	493	538	- 45	-8%				
Total	1 367	1 451	-84	-6%				

D. Aspect financier

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Evolution de la consommation facturée en kWh



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	
	TTC (arrondi)	TTC (arrondi)	TTC (arrondi)	TTC (arrondi)	Ecart n-1 en %
011 - Charges à caractère général	194 651 €	203 123 €	159 762 €	197 155 €	23%
012 - Charges de personnel	102 259 €	128 560 €	126 976 €	153 291 €	21%
066 - Charges financières (intérêts)	156 871 €	145 718 €	139 265 €	131 112 €	-6%
TOTAL	453 781,10 €	477 400,81 €	426 003,00 €	481 557,38 €	13%

Les charges à caractère général ont augmenté de 23 %. Elles sont liées à un programme d'entretien périodique 2017 important des équipements d'exploitation et à des réparations lourdes, en particulier pour le broyeur.

De plus, deux études olfactives ont été réalisées en 2017, pour un montant total de 26 663 €. A priori, cette dépense ne sera pas à renouveler avant 5 ans.

Les charges de personnel ont également augmenté du fait du renforcement de l'équipe d'exploitation. En 2016, cette dépense était déjà fléchée, mais partiellement vers l'article 611 car nous faisons appel à un agent intérimaire. En 2017, l'agent a été embauché directement (la charge se retrouve donc au 012).

Evolution des grands postes de dépenses du 011 (directement liés à l'exploitation)

Article	Désignation	2016	2017	Variation en €	Variation en %	Précisions
60611	Eau et assainissement	999,34 €	337,18 €	- 662,16 €	-66%	Abonnement et consommation
60612	EDF	28 307,06 €	28 740,33 €	433,27 €	2%	Consommation électrique
60622	Carburants	17 132,94 €	24 856,51 €	7 723,57 €	45%	Consommation GNR pour les chargeuses et retourneur
6068	Autres matériels et fournitures	26 978,11 €	22 491,78 €	- 4 486,33 €	-17%	Huile hydraulique, lames godets, réparation flexibles, dents broyeur, pompes, sacs compost ...
611	Contrats de prestation de service	16 291,46 €	5 394,18 €	- 10 897,28 €	-67%	Vérifications annuelles électrique et des machines, analyses compost, vérification pont bascule (prestation services intérim en 2016)
61521	Entretiens et réparations bâtiment	3 010,80 €	8 135,25 €	5 124,45 €	170%	Nettoyages séparateurs hydrocarbures et des réseaux, réparations anomalies électriques
61551	Matériel roulant	26 795,34 €	51 625,40 €	24 830,06 €	93%	Réparations et entretien des machines d'exploitation (attention en 2016, seules les machines roulantes étaient concernées)
61558	Autres biens mobiliers	22 481,60 €	5 565,81 €	- 16 915,79 €	-75%	Réparations et entretien des équipements d'exploitation hors machines d'exploitation (sauf en 2016 où elles étaient partiellement intégrées)

Le poste « carburants » a nettement augmenté en 2017. En effet, le besoin a été un peu plus important (+2,5m³). Mais c'est surtout le vol de plus de 6m³ de carburant qui justifie cette dépense supplémentaire.

Le poste 611 a baissé du fait de l'arrêt des dépenses d'intérim.

Le poste entretien a nettement augmenté du fait de l'augmentation des fréquences de nettoyage des équipements de gestion hydraulique (poste de refoulement, poste de relevage, séparateurs hydrocarbures).

Le poste matériel roulant a également fortement augmenté, du fait de réparations importantes sur le broyeur et d'un programme d'entretien périodique cumulé sur 2017 au regard du nombre d'heures des équipements. Toutefois, ce poste de dépense est également supérieur à 2016 car certaines dépenses d'entretien étaient imputées sur l'article 61558 en 2016.

Recettes de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017
Vente de compost (professionnels, communes, particuliers)	46 332,59 €	92 334,40 €	72 373,51 €	77 869,94 €
Traitement des déchets verts (AGGLOPOLYS, communes)	307 486,52 €	219 317,12 €	268 303,20 €	311 983,76 €
<i>Economie déchets verts VAL-FCO</i>	<i>45 452,00 €</i>	<i>44 902,00 €</i>	<i>48 356,00 €</i>	<i>51 612,00 €</i>
Traitement des déchets verts professionnels	1 627,36 €	16 780,40 €	27 214,88 €	23 417,46 €
Remboursement personnel II (congés maladie)	16 023,23 €	1 021,15 €	9 203,01 €	967,87 €
Remboursement assurance sinistre		5 183,93 €	7 433,52 €	- €
TOTAL	416 921,70 €	379 539,00 €	432 884,12 €	465 851,03 €

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement du produit du traitement des déchets verts et de la vente de compost.

L'année 2017 a été marquée par une augmentation des recettes (+ 32 966€, soit + 7,6%). Cette augmentation étant essentiellement liée au réajustement du prix de traitement des déchets verts qui est passé de 22 à 23€.

Le compte d'exploitation de VALCOMPOST montre une section de fonctionnement déficitaire de 15 706€. Cette situation est liée à l'augmentation des charges de personnel associée à la réalisation de deux études olfactives non programmées en 2017.

↳ Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	2016	2017	Variation en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	162 695,93 €	170 051,80 €	5%
21 - Immobilisations corporelles	-	20 947,17 €	-

En 2017, des dépenses d'investissement ont été réalisées pour l'acquisition d'un aérateur de surface pour le bassin des effluents de compostage. En parallèle, la dalle béton au droit du broyeur a été rénovée, et un chemin d'accès pour faciliter le stockage du compost fibreux a été fait.

E. Conclusions

Tout comme en 2016, les tonnages de déchets verts réceptionnés sur VALCOMPOST dépassent la capacité de traitement annuel fixée à 15 000 tonnes par notre arrêté préfectoral. Cette tendance semble s'inscrire dans le temps.

Pour ce qui concerne les conditions d'exploitation en 2017, elles auront encore été marquées par la présence de nuisances olfactives. Ces dernières ont fait l'objet d'actions correctives, telle la mise en place d'un aérateur de surface pour améliorer la qualité des effluents de compostage. La fréquence d'entretien des équipements hydrauliques a encore été augmentée. En parallèle, deux études olfactives ont été réalisées ; les résultats montrent une conformité aux normes. Toutefois, Val Eco souhaite développer un suivi consolidé, et va constituer un comité de pilotage, composée d'élus et de riverains.

Avec le renforcement de l'équipe d'exploitation, la gestion du stock des déchets verts entrants a été bien mieux maîtrisée. Ce qui va permettre par ailleurs de réduire considérablement les nuisances olfactives liées à un stockage trop long des déchets verts, en particulier en période de tontes.

La filière BIOMASSE ne trouve pas de développement local. Dès lors, les produits intermédiaires n'ont pas pu être évacués en quantité suffisante, ce qui contraint la place sur le site de compostage. Une solution devra être impérativement trouvée pour évacuer ces produits.

En 2018, la priorité sera de favoriser la filière compostage. En ce sens, l'acquisition de grilles de broyage adaptées sera prévue. En effet, le compost produit par VALCOMPOST a trouvé ses débouchés locaux et répond parfaitement aux attentes des exploitants agricoles locaux.

VII. Communication

Extraits de la délibération n°39 du Comité Syndical du 24/06/2008 relative à la répartition de la compétence communication entre VAL-ECO et Agglopolys.

Communication pour la Compétence Traitement :

« Le Syndicat assure les interventions auprès des écoles primaires, collèges et lycées, voire grand public, pour expliquer les enjeux du tri sélectif. Cette dernière prestation est intégrée dans la redevance annuelle versée au Syndicat qui récupère par ailleurs les aides éventuelles. »

Communication pour la Compétence Collecte :

« Agglopolys assure, sur son périmètre, sa communication en matière de collecte des ordures ménagères et de collecte des déchets en déchèterie. Dans le secteur de la collecte et du tri sélectif, VAL-ECO et Agglopolys pourront redéfinir un partenariat en matière de communication. »

VII.1 Communication grand public

Les communications de VAL-ECO s'effectuent principalement par des :

- ‡ parutions ponctuelles dans le journal local La Nouvelle République,
 - ‡ diffusions de messages informatifs sur la radio locale Plus FM (devenue Sweet FM en juillet 2017) -> un message par mois diffusé plusieurs fois par jour,
 - ‡ rédactions d'articles pour les bulletins municipaux, sur demandes des communes,
 - ‡ Newsletter 7 prévention des déchets (1 newsletter diffusée à 350 contacts),
- Mais aussi,
- ‡ site internet www.valeco41.fr (mise à jour des actualités),
 - ‡ Facebook Syndicat VAL-ECO, créé en septembre 2017.

Evènements

VAL-ECO a participé en 2017 à diverses manifestations :

- ‡ L'opération « Agissons pour une Loire propre », en mars, organisée par la Maison de la Loire,
 - ‡ L'Etoile Cyclo fin mai – début juin, organisée par l'USEP 41 à Chambord (mise à disposition de conteneurs, distribution de sacs poubelle),
 - ‡ Festival « l'Echo du Caquetoire », en août à Cheverny,
 - ‡ La Rue aux enfants, en mai à Blois
 - ‡ Fête du vélo, en septembre au port de la Creusille à Blois
 - ‡ Journée de la Transition Citoyenne, à la Maison des Provinces, en septembre à Blois
 - ‡ Vide appart', en octobre, à Blois
 - ‡ Gratifieria, en avril, à Vineuil, dans le cadre de la Semaine Vinolienne du Développement Durable
 - ‡ Fête de la Récup', en novembre au Jeu de Paume, à Blois
- qui a rassemblé sur un même événement :
- × une Disco soupe,
 - × une Gratifieria (zone de gratuité),
 - × un Village de la réparation,
 - × une conférence sur le Zéro déchet,
 - × une exposition d'objets à partir d'éléments issus de la récupération,



- × des ateliers du faire soi-même,
 - × un espace jeux enfants récup',
 - × des stands d'information sur le tri et la prévention des déchets.
- Près de 2100 personnes ont participé à cette fête.

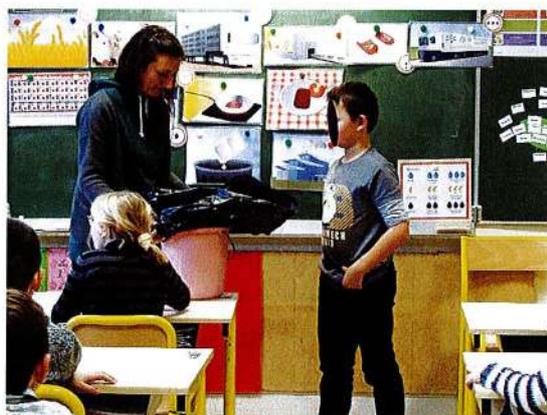


✦ Comme tous les ans, des visites du Centre de Traitement et de valorisation des déchets du Blaisois Arcante sont régulièrement organisées et assurées par VAL ECO à la demande pour des groupes constitués de 10 à 20 personnes (élus, associations, entreprises, organismes de formations, familles, étudiants, collégiens...). En 2017, 310 personnes ont visité l'usine grâce à VAL-ECO, avec notamment la présence de 121 personnes lors de la journée Portes Ouvertes du samedi 18 novembre 2017.

VII.2 Animations scolaires

Au cours de l'année scolaire 2016- 2017, dans le cadre des actions de sensibilisation menées par le Syndicat VAL-ECO, plus de 3 535 élèves de la primaire au lycée ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets.

Animations scolaires 2016-2017					
Thème	Grande section de maternelle	Ecoles primaires	Collèges/Lycées	TAP	Total
Tri et gestion des déchets	159	1617		173	1949
Récupération et réemploi des objets	68	190		152	410
Compostage	135			24	159
Eco consommation		280			280
Gaspillage alimentaire		354	demi-pensionnaires / sur temps de restauration scolaire (non renseigné)	47	401
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques		336			336
total	362	2777		396	3535



◆ Concours collecte de piles usagées

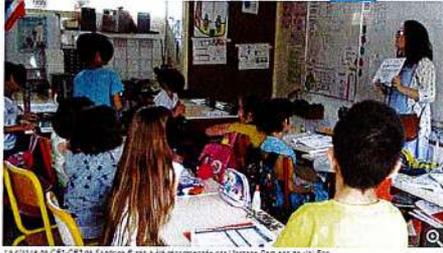
De janvier à mai 2017, un concours a été lancé auprès des écoles dans le but de collecter un maximum de piles. Cette opération avait pour objectif de sensibiliser les scolaires au tri et d'éviter que les piles finissent dans la poubelle à ordures ménagères. Sept écoles, soit 17 classes ont participé au concours, et 1179 kg de piles ont été collectés. Les résultats du concours ont été donnés pendant la Semaine Européenne du Développement Durable. L'école gagnante a bénéficié d'une visite nature organisée par l'Observatoire Loire. Les lots suivants étaient des gourdes et enfin des jeux de cartes « ça suffit le gâchis » développés par l'ADEME.

Communes Saint-Gervais-la-Forêt

Loire-et-Cher - Saint-Gervais-la-Forêt - Saint-gervais-la-forêt

Les CE1-CE2 récompensés par Val-Eco

05/05/2017 05:29



La classe de CE1-CE2 de Sandrine Evras a été récompensée par l'organe Damiens de Val-Eco

Dernièrement, à l'occasion de la semaine du développement durable, Morgane Damiens, de Val-Eco, est venue à l'école élémentaire de Saint-Gervais-la-Forêt récompenser la classe de CE1-CE2 de Sandrine Evras qui a fini seconde du concours de récupération de piles. Six communes, desservies par Valéco, ont été volontaires pour participer à ce concours, soit, au total, 17 classes dont 8 de Saint-Gervais.

1.179 kg de piles ont été récupérés sur la période de janvier à mai. Un diplôme de recyclage de piles et une animation Nature à l'Observatoire Loire ont été offerts à la classe de Sandrine Evras pour un total de 235 kg de piles recensés, récompense reçue avec enthousiasme par les élèves. Toutes les autres classes ont reçu également un diplôme de recyclage de piles, pour certaines accompagnées de frisbees ou stylos en plastique recyclé. Les piles collectées seront recyclées (objets en métal, pièces de voiture, vélo...). Un message passé lors de ce concours avec, de préférence, utiliser les piles rechargeables qui peuvent l'être jusqu'à 100 fois, réduisant ainsi la quantité de déchets. Information également sur la destination des piles qui peuvent être déposées en magasin, déchetterie ou dans une borne à piles. Par la suite une borne à piles sera installée de façon permanente à l'école élémentaire avec une gestion de Val-Eco (récupération, recyclage). « Je félicite la classe de CE1-CE2 pour la forte quantité de piles récupérées » souligne Morgane.

Cor. NR : Jacques Braconnier

Concours de collecte de piles usagées

Du 1er Janvier au 28 Mai 2017

Comment inscrire votre classe ?

1. Connectez-vous sur le site internet www.valéco41.fr pour connaître les conditions d'inscription, puis inscrivez votre classe.
2. VAL-ECO vous donne un bno de collecte pour la classe ainsi que des boîtes pour les enfants.
3. Collectez le plus de piles possible ! Lorsque le bno est plein VAL-ECO le récupère puis le pèse.

Des sorties nature et des goodies sont à gagner !

CONTACT : service.animation@val-eco41.fr - 02.54.74.62.93
VAL-ECO, 5 Rue de la Vallée Maillard 41000 Blois

Agissons plus malin jetons moins.

VIII. Prévention des déchets

Pour rappel, le Syndicat VAL-ECO a signé en 2012 un Accord-cadre avec l'ADEME, d'une durée de 5 ans, pour réaliser et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des déchets sur le territoire de VAL-ECO compétence Traitement (soit 52 communes au total). Par le biais de ce Programme, VAL-ECO, en partenariat avec Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, s'engage à réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années. La prévention concerne la réduction à la source du déchet.

L'année 2017 est la dernière année de ce Programme, qui se décline en 12 actions (VIII.1 et VIII.2). L'objectif a été atteint puisqu'entre 2011 et 2017, les ordures ménagères et assimilées ont baissé de 8,5% (-10,34% d'OMA/hab).

	BILAN 2011-2017							
	2011 (année de référence)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	variation entre 2011 et 2017 (%)
OMR	30891,74	29987,20	29287,00	29228,00	28725,00	28303,00	27608,70	-10,63
OMR kg/hab	256,41	247,37	240,22	241,05	236,65	233,07	224,59	-12,41
OMA	38595,06	37556,96	36788,32	36683,94	36250,29	35757,39	35307,53	-8,52
OMA kg/hab	320,35	309,81	301,75	302,54	298,65	294,46	287,22	-10,34

VIII.1 – Valorisation des déchets organiques

A. Compostage individuel

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets organiques de jardin et de cuisine. On obtient ainsi un engrais naturel concentré. VAL-ECO propose depuis 1999 des composteurs individuels, en plastique recyclé ou en bois, accompagnés d'un guide pratique pour réussir son compost. Depuis 18 ans, VAL-ECO a vendu plus de 10 000 composteurs à ses habitants.

En 2017, 264 composteurs ont été vendus auprès des habitants (644 en 2016, suite à l'opération baisse des prix des composteurs)

Composteurs distribués en 2017			
Types de composteurs	Agglopolys	VAL-ECO	TOTAL
Composteurs en plastiques de 400 Litres	46	7	53
Composteurs en plastiques de 600 Litres	42	8	50
Composteur en bois	143	18	161
TOTAL	231	33	264

B. Lombricompostage

Cette technique, plus exigeante que le compostage traditionnel, permet de valoriser ses épluchures à l'intérieur de son logement. Les conditions nécessaires sont liées aux exigences du vers à compost : température, sélection des déchets organiques, humidité. On obtient un lombri-compost plus humide et plus riche que lors du compostage conventionnel, pour enrichir ses plantations.

En 2017, 28 lombricomposteurs ont été vendus (55 en 2016, suite à l'opération baisse des prix des lombricomposteurs).

C. Compostage partagé en habitat dense

VAL-ECO a implanté deux nouveaux sites de compostage partagé sur son territoire en 2017. Après un diagnostic de terrain et un sondage des résidents pour évaluer le nombre de volontaires, les bacs de compostage sont installés. Un suivi de chaque site ainsi que la maintenance des composteurs sont assurés par VAL-ECO. La récolte du compost mûr est organisée huit à dix mois après le commencement : l'occasion d'un « apéro-compost ».

Habitat partagé	Lieu d'implantation
	Reflets de Loire, Blois Résidence Hauts de Loire, Blois



Résidence Hauts de Loire, Blois

D. Compostage en établissement

En 2017, dix nouveaux sites de compostage collectif en établissement ont été implantés auprès des restaurants scolaires, des associations, des administrations ou bien auprès d'entreprises. Cette démarche implique la participation de plusieurs acteurs de l'établissement dont le personnel de restauration, les élèves et leurs encadrants.

Le travail de sensibilisation des utilisateurs du restaurant scolaire est une étape primordiale. La qualité du compost en dépend. Des animations et des outils de communication visuelle sont donnés aux établissements engagés pour le compostage collectif. Un suivi permet de rectifier les erreurs ou les baisses de régime, mais VAL-ECO s'assure d'une progressive autonomie de la part de chaque établissement : fourniture en structurant carboné, communication lors de chaque rentrée, suivis du site de compostage.

	Lieu d'implantation
Restauration scolaire ou administrative/ d'entreprise	Chambre d'Agriculture, Blois
	Collège, Blois-Vienne
	Les Resto du Cœur, Blois
	Chambord Prestige (traiteur), La Chaussée St Victor
	Les Jardins du cœur, Blois-Vienne
	Service Enfance Jeunesse périscolaire, mairie de St Sulpice
	Restaurant Miss Goumard, Blois
	Les Restos du Coeur
	Restaurant scolaires des 2 écoles, Ménars
	Fleuriste « Avant l'heure », Mont Près Chambord



Collège Blois-Vienne

Autre site 2017 : La STEP de Bracieux qui fonctionne en épuration par une serre de végétaux hydrophiles.

VIII.2 Focus sur les autres actions du Programme de prévention des déchets

➤ Communication générale du Programme

➤ Campagne de communication tri et prévention des déchets sur les camions de collecte, depuis janvier 2017

La réorganisation de la collecte des ordures ménagères sur VAL-ECO et Agglopolys depuis le 6 février 2017 a été l'occasion de communiquer auprès du grand public sur le tri et les gestes de la prévention des déchets, en changeant les visuels présents sur les flancs des camions de collecte. Les camions sont de bons supports visuels pour les habitants. Pour cela, la campagne de communication « Agissons plus malin, jetons moins ! » a été développée sur le territoire regroupant les 52 communes du blaisois.

**Agissons
plus malin
jetons moins !**



Huit visuels ont été créés : 4 pour des messages « prévention », et 4 pour des messages « tri »

Quatre visuels « tri »



Quatre visuels « prévention des déchets »



↳ Newsletter prévention des déchets n°7

↳ Carte de vœux 2017 dématérialisée



⇒ Sensibilisation des scolaires (cf VII.2)

⇒ Sensibilisation du grand public à la consommation pauvre en déchets

↳ Participation à la SERD (cf VII.1)

↳ Poursuite de la promotion de la Charte d'engagement pour l'organisation de manifestations éco responsables sur le blaisois, en lien avec Agglopolys : 35 chartes signées



➤ Développement des éco gestes auprès des collectivités

‡ 1 session d'information sur la prévention des déchets en réunion de secrétaires de mairies de d'Agglopolys : le 4 avril

➤ Développement de la collecte du textile

➤ Amélioration de la collecte des piles, promotion des alternatives

Dans le cadre du Programme, toutes les bornes de collecte de piles usagées ont au moins une fois fait l'objet d'une réfection complète. Elles bénéficient toutes d'un nouvel affichage avec une communication préventive (hors futs et environnet).

➤ Promotion du réemploi, valorisation et échanges d'objets

‡ Lancement de l'étude « Définition d'une stratégie territoriale de réemploi, réutilisation et réparation sur le blaisois » par l'association le Réseau des Ressourceries

Trois scénarios de développement sont proposés :

Scénario 1 : développer les partenariats avec les acteurs

Scénario 2 : lancer un appel à projet « réemploi »

Scénario 3 : créer la plateforme du réemploi sur le blaisois

Les acteurs locaux du réemploi ont été rencontré par les élus et techniciens de VAL-ECO et Agglopolys.

➤ Développement du compostage domestique, lombricompostage, compostage en habitat collectif et restauration

Cf. VIII.1

➤ Sensibilisation des professionnels à la réduction des déchets

‡ Deuxième édition de l'opération Eco défis des commerçants et artisans

L'opération permet de valoriser par l'obtention du label « Éco-défis des commerçants et artisans », les entreprises artisanales et les commerces qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de l'environnement, et notamment dans le domaine des déchets (réduction et/ou gestion). Éco-défis favorise le développement de la notoriété de l'entreprise et son image éco-responsable. En 2017, 85 professionnels du secteur de l'alimentaire ont reçu le label Eco défis 2017.

Cérémonie de remise des labels
**ÉCO-DÉFIS DES ARTISANS ET
 COMMERÇANTS**
ÉDITION #2017
 Lundi 10 Juillet – Salle Le Carroir
 [Icons: trash, water drop, leaf, lightning bolt] 




IX. Prévention des risques professionnels

Le document unique du Syndicat VAL ECO a été validé par le centre de gestion au mois de juin 2017. Il est aujourd'hui en cours d'actualisation. L'objectif est de faire vivre le rapport et de mettre en place les différentes préconisations indiquées.

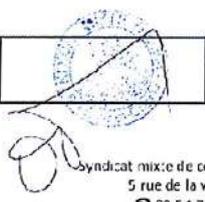
DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BLAISOIS

Date de Création	20-mai-16
------------------	-----------

Date de la présente mise à jour	19-janv-17
---------------------------------	------------

Emargement du Président Monsieur Christian Mary	
--	--

VAL ECO
Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets
5 rue de la vallée maillard - 41000 DLCIS
☎ 02 54 74 62 53 - www.valeco41.fr

X. Indicateurs financiers

X.I Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à	7 949 031,30 €
dont :	
‡ Compétences collecte :	
- Coût collecte des OM :	220 748,38 €
- coût de collecte des DASRIA :	0,00 €
- Coût collecte sélective :	86 106,55 €
- Coût collecte des piles :	1 066,62 €
- Coût collecte et traitement des déchetteries	238 858,14 €
-Coût de collecte Valcompost.....	2 274,37 €
-Coût Etoile Cyclo.....	453,42 €
‡ Compétence Traitement (VAL-ECO et Agglopolys) :	
- Coût composteurs individuels :	16 257,60 €
- Coût lombricomposteurs :	0 €
- Coût composteurs collectifs :	6 956,87 €
- Coût tri des déchets :	643 707,87€
- Coût incinération des OM (VAL-ECO et AGGLOPOLYS) :	3 818 424,02 €
* Dont incinération Tout Venant VAL-ECO :	203 080,78 €
* Dont incinération Tout Venant Agglopolys :	0 €
- Coût prévention (<i>hors achat composteurs et hors participation gobelets</i>)....	51 085,82 €
- Participation Gobelet.....	11 002,29 €
- Fête de la Récup.....	3 884,30 €
- Coût communication	19 297,02 €
‡ Autres charges générales :	
- Eau	1 080,62 €
- Electricité.....	42 035,70 €
- Carburant	28 956,04 €
- Assurances	54 899,33 €
- Remboursement autres organismes (SIEOM Mer- Agglo)	26 433,96 €
- Diverses charges de structure	126 415,52 €
- Taxe foncière.....	14 458,00 €
Charges de personnel :	787 088,65 €
Indemnités et missions élus :	56 771,10 €
Amortissements.....	471 737,06 €
Reversement Eco-emballages à Agglopolys.....	806 673,36 €
Remboursement intérêts d'emprunt :	206 057,85 €
Créances admises en non-valeur et éteintes.....	3 220,06 €

X.2 Recettes de fonctionnement

Le montant annuel des recettes de fonctionnement pour l'année 2017 s'élève à 8 281 150,22 €

Elles proviennent essentiellement :

- Des aides Eco-emballages/ Citeo à la tonne triée + vente des matériaux pour 2017.....	1 273 792,03 €
+ ecofolio	13 290,15 €
+ SDD 2015.....	18 410,67 €
- des déchetteries (ferraille 19 514,85 € et D3E 8 564,27€).....	28 079,12 €
- de la participation d'Agglopolys *pour un motant total de	3 973 756,80 €
Représant :	
• Pour le tri	816 540 €
• Pour l'incinération.....	3 157 216,80 €
- du traitement des déchets verts d'Agglopolys.....	311 983,76 €
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) **	1 505 204 €
- de la participation des déchetteries des autres collectivités pour 2017	112 916,56 €
- de la redevance spéciale	74 374,00 €
- de la vente de composteurs	8 380,00 €
- vente de compost	77 869,94 €
- de la redevance ARCANTE (usage et contrôle)	294 496,62 €
- de la location du terrain de FOSSE par ARCANTE	44 341,90 €
- des aides de l'ADEME pour le programme de prévention	130 296,00 €
- de remboursements divers (sinistres/Arcante)	164 346,08 €
- du traitement des déchets verts professionnels	23 417,46 €
- de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir	4 440,80 €
- Remboursement sur rémunération du personnel (I.J.).....	52 778,83 €
- UPM	53 125,00 €

* Montant de la participation d'Agglopolys pour l'année 2017 pour l'incinération et le tri des déchets (délibération n° 2016-39 du 13/12/2016 et 2017-06 du 28/02/2017) :

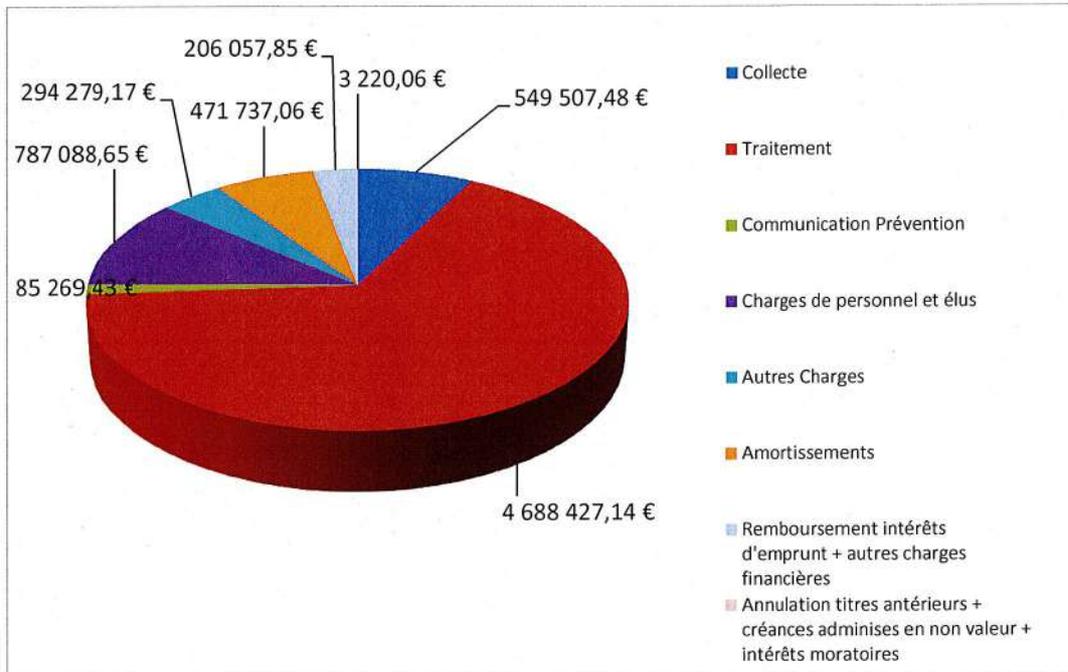
- 138 €/tonne pour l'incinération.

- 7,50 €/habitant pour le tri. Ce prix inclut les frais de gestion liés à la compétence traitement (personnel, locaux, mobilier ...)

** la TEOM ne concerne que les communautés de communes ayant transféré leur compétence collecte et traitement

X.3 Graphiques

Dépenses de fonctionnement 2017



Recettes de fonctionnement 2017

